

04/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023****Présents :**

Nathan ARSAC, Cloé ARTAUT, Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Anissa CHEHBIB, Ema DALAINE, Axelle DEQUATRE, Golvine DE ROCHAMBEAU, Alexis GOIN, Emiliano GROSSMAN, Cécile LAVIER, Pierre-Louis PERIN, Jérôme SGARD, Yanis TABYAOUI THIBERT.

Absents ou excusés :

Florence DANTON (procuration à Céline BUON), Mario DEL PERO, Grégoire ETRILLARD, Théo GUERET.

Assistaient à la séance :

Fanny ADDA	Référente lutte contre les discrimination et laïcité
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Francesca CABIDDU	Directrice de l'accueil et de l'accompagnement
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sergei GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Jeanne LAZARUS	Présidente du groupe de travail sur les discriminations
Vincent TENIERE	Adjoint du secrétaire général, en charge du pilotage, de l'appui stratégique et des relations institutionnelles
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie étudiante
Mathias VICHERAT	Directeur de l'IEP de Paris
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant
Dina WAKED	Présidente du Conseil de l'Institut

*

* *

I. Reconnaissance des associations étudiantes	2
II. Validation des conventions annuelles 2022-2023 des associations permanentes	2
III. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 20 mars 2023	3
IV. Proposition de groupes de travail pour le semestre de printemps 2022-2023	3
V. Échange d'informations sur des questions diverses	4
VI. Présentation du rapport du groupe de travail sur les discriminations	8
VIII. Point d'étape sur la procédure d'évaluation (2023/2024) par le Haut Conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)	20
VII. Bilan 2021-2022 de la politique d'aide financière et de services aux étudiants	23

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

La séance est ouverte à 8 heures 37 par Raphaël CHARPENTIER.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à toutes et à tous, et merci d'être nombreux pour ce Conseil, ce qui est réjouissant, de nous retrouver quasiment tous ici. Bonjour également à celles et ceux qui sont en ligne. Nous avons le plaisir d'avoir un ordre du jour dense, et d'avoir la présence de Mathias VICHERAT pour à peu près une heure. Donc, si vous le voulez bien, on va un peu changer notre ordre du jour : on commencera, comme il est de coutume, par les votes, puisque là nous sommes au maximum, au pic de notre présence, ensuite nous aurons une séance de questions-réponses, afin de permettre à Mathias VICHERAT, qui devra partir, je crois, d'ici une heure à peu près, de répondre à nos interrogations. Et ensuite, nous continuerons sur l'ordre du jour habituel.

Donc, commençons sans attendre avec justement la question des votes, et une question de reconnaissance des associations.

I. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Baptiste VIVIEN

Bonjour à tout le monde. Très rapidement. On avait deux associations cette fois-ci qui se présentaient pour obtenir un renouvellement, puisqu'elles ont déjà été associations reconnues. Deux associations donc, qui ont fourni l'ensemble de leurs documents et qui porteraient, après votre validation, au nombre de 111 le total des associations reconnues pour cette année pour le moment.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Non ? Est-ce qu'il y a, Ismahane, des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui, madame DANTON donne procuration à madame BUON.

Raphaël CHARPENTIER

Parfait. Donc, je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

II. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2022-2023 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Baptiste VIVIEN

Alors, là, cette fois-ci, il s'agissait de l'Association des Juristes de Sciences Po, donc de l'École de droit, pour laquelle les détails étaient explicités dans le document qui vous a été transmis, mais je reste à votre disposition si vous avez des questions bien sûr.

Yanis TABYAOU THIBERT

Oui, j'ai une interrogation qui vient des étudiants qui étaient engagés à l'AJSP, l'Association des Juristes de Sciences Po, qui est donc l'association qui représente les étudiants de l'École de droit : ils font la demande depuis quelque temps de voir cette subvention augmenter, parce que c'est vrai que l'AJSP est une association extrêmement active dans la vie de Sciences Po, et on remarque que la subvention est plus faible que, par exemple, pour l'association de l'École d'affaires publiques. On se demandait donc, à l'École de droit, si cette subvention pouvait éventuellement être réaugmentée dans les prochaines années. Merci.

Baptiste VIVIEN

Alors, en fait, cette discussion se fait entre l'association, les responsables de l'association chaque année, et l'École — les responsables de l'École, la direction de l'École, le responsable pédagogique de l'École. Donc, c'est une discussion à avoir chaque début d'année, en fonction aussi de la délégation de la mission qui est transmise à l'association. C'est une discussion qui se fait également en lien avec le niveau de trésorerie de l'association chaque année, en fonction des bilans fournis.

Raphaël CHARPENTIER

Merci. S'il n'y a pas d'échanges supplémentaires sur ce point, je vous propose de passer au vote. Qui est favorable ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité, et je vous remercie.

III. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 20 MARS 2023

Raphaël CHARPENTIER

Concernant les projets étudiants soumis à la CVU, il y en a trois, avec des subventions importantes qui ont été accordées : 1800 euros pour le Centre pour la recherche scientifique étudiante qui veut organiser grâce à cela deux conférences, 1700 euros pour Sciences Po Refugee Help, et 1065 euros, ce qui est très précis, pour The Student Agora à Menton. Il ne s'agissait pas de subventions extrêmement différentes de membres qui avaient été faites et qui ont comme d'habitude présidé aux mêmes principes dans notre Commission de la vie étudiante. Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote ? Non ? Très bien. Qui est donc favorable ? Qui s'oppose ? Et qui s'abstient ? Très bien, c'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

IV. PROPOSITION DE GROUPES DE TRAVAIL POUR LE SEMESTRE DE PRINTEMPS 2022-2023

Raphaël CHARPENTIER

Nous n'avions pas de procès-verbaux à adopter, c'est ça ? Non, très bien, parfait. Et du coup, le dernier point, c'est la question des groupes de travail. Alors, là, une question un peu plus... enfin, un peu plus importante, les autres le sont évidemment également, mais une question peut-être plus structurante pour l'organisation de nos travaux. Je laisse donc la parole à Pauline BENSOUSSAN.

Pauline BENSOUSSAN

Bonjour à toutes, bonjour à toutes. L'idée, c'était de vous proposer trois groupes de travail d'ici l'été, sachant que les trois thématiques proposées sont issues de nos différentes discussions en Conseil. Donc, la première serait autour de l'orientation des étudiants de troisième année vers le deuxième cycle, donc vers les Masters. Le deuxième serait sur les inscriptions pédagogiques. Et enfin, le troisième sur les enseignants vacataires. Donc, ce sont, pour les deux dernières, des groupes qui ont déjà eu lieu les années précédentes. Donc, l'idée, c'est vraiment d'avancer sur ces thématiques qui étaient demandées. On fait par ailleurs avec les deux bureaux cette semaine un point sur la méthode de ces groupes de travail. Donc, l'idée, c'est de clarifier à quoi servent ces groupes et quelles sont les contributions qu'on attend des différents élus. Donc, ça, c'est pour les trois groupes de travail qu'on soumet au vote.

Et par ailleurs, je profite de cette occasion pour vous dire qu'on aura également une séance de travail, d'information et d'échange avec l'ensemble des élus sur l'Hcéres et le rapport d'auto-évaluation. Donc, ce n'est pas un groupe de travail en tant que tel, mais l'idée, c'est vraiment d'échanger, en amont de la communication du rapport d'auto-évaluation au mois de juin. Donc, ce sera sans doute mi-mai sur ce sujet. Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Raphaël CHARPENTIER

Il s'agit effectivement de trois groupes qui font écho à un certain nombre de remarques qui ont pu nous être faites. Trois sujets qui ont été également validés en Conseil de l'Institut, et je salue la présence de sa présidente ce matin. Nous avons aujourd'hui beaucoup de présidents ou d'anciens présidents du

Conseil de l'Institut autour de la table, je me sens un peu cerné, on a un peu l'impression d'être les grandes personnes aujourd'hui ! Et nous avons à cœur, avec Dina, avec Cloé, et je sais que c'est une préoccupation qui est assez partagée autour de la table, de pouvoir réfléchir à en faire évoluer l'organisation pour sortir du simple échange de questions-réponses, et avoir quelque chose où des propositions peuvent être faites, et peut-être analyser quelque chose, un rendu peut-être à en sortir. Et donc, nous aurons l'occasion d'en discuter, je crois que c'est une préoccupation à laquelle nous sommes toutes et tous assez sensibles ici.

Est-ce qu'il y a, sur ces sujets, des questions, des observations ? Non, pas de remarques ? Eh bien dans ce cas-là — nous n'en avons pas non plus en ligne — nous allons pouvoir passer au vote dans ce cas-là. Qui est favorable à ces trois groupes de travail ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Eh bien, c'est également adopté à l'unanimité.

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons maintenant pouvoir passer donc à la partie d'échange de questions diverses, avec notamment des questions qui pourront être adressées plus directement au directeur. Pour une meilleure organisation de nos travaux, nous nous sommes entendus pour qu'il n'y ait notamment qu'une seule, et pour qu'on puisse ensuite faire passer à la suite une seule question par organisation syndicale — et je remercie les organisations syndicales étudiantes d'avoir accepté de procéder de la sorte. Et on essaiera peut-être de se limiter à deux séries de questions, pour pouvoir un peu compresser le temps. Est-ce qu'il y a du coup des questions ?

Anissa CHEHBIB

Bonjour à toutes et à tous. Bonjour, Monsieur VICHERAT, et bonjour, Monsieur GURIEV. On est ravi que vous assistiez à cette séance. Alors, j'aurai deux questions au nom du SPES-UNEF.

La première est en lien avec le contexte dans lequel le Zoom est revenu assez régulièrement et est beaucoup utilisé en ce moment par les professeurs. Donc, cette situation a remis en lumière un problème qui en réalité se pose tout au long de l'année, et même en période de grande contestation sociale, à savoir le manque d'espaces de travail à Sciences Po. On a à de nombreuses reprises été contactés par des étudiants contraints de suivre leurs dans des parcs, dans le froid, dehors, ou dans les escaliers de notre établissement, et les salles de travail sont presque constamment réservées. Même chose concernant les places en bibliothèque, qui sont largement insuffisantes, puisqu'il semble qu'on note un ratio d'une place pour 14 étudiants. Et donc, on pense qu'il est indispensable d'optimiser tous les espaces peu utilisés, voire vides, de nos campus, comme c'est le cas pour des salles du 1, Saint-Thomas, et notamment une ancienne salle qui était réservée à des chercheurs. On souligne par ailleurs le travail qui a été fait pour mettre à disposition les salles de cours en fin d'année lors des périodes de révision, mais voilà, ça reste un problème qui se pose.

Enfin, au SPES-UNEF, on souhaiterait savoir — et là, c'est une question plus directement à Monsieur VICHERAT — quelle est la vision de long terme portée par la direction pour notre école pour les cinq-dix années à venir ? Dans quelle direction avançons-nous en matière de responsabilité sociale et environnementale, de politique de formation et de recherche ? Dans quelle direction avançons-nous, avec quels objectifs, quels projets concrets ? Et quelles sont les lignes directrices qui nous guident ? Merci.

Cécile LAVIER

Ma question est plus une remarque, mais je poserai une question à la fin, pour monsieur VICHERAT. Je voulais revenir sur un mail qu'on a reçu en tant qu'élus étudiants et doctorants le 17 mars dernier, qui a été envoyé par notre directrice de l'engagement, mais en fait au nom de l'administration. Ce mail concernait de potentielles tentatives de blocages des partiels, et donc a été envoyé à 21 heures aux élus, en copie cachée. Je voulais revenir sur ce mail, parce qu'il m'embête un peu — individuellement, et puis plus largement le collectif que je représente. Alors déjà, il m'embête parce qu'il y a un peu une déconnexion entre ce mail qu'on a reçu et la présentation qui en a été faite, d'une communication aux

élus, puisqu'encore une fois, on l'a reçu à 21 heures — ce qui d'ailleurs m'interroge un peu parce qu'il me semble qu'on a signé en tant qu'établissement une charte de la déconnexion numérique pour ses salariés, donc j'espère que madame VIVIAN n'était pas au travail à 21 heures — en copie cachée. Et c'est un mail qui rappelle la possibilité de sanctions pénales en cas de blocage. Donc, moi, j'estime qu'une communication aux élus, elle se doit d'être transparente et honnête, et que dans ces conditions-là, moi je le reçois plutôt comme — enfin, je ne vais pas dire de l'intimidation, mais en tout cas ce n'est pas un moment très agréable en tant qu'élue de recevoir ce genre de mail. L'autre chose qui m'embête, c'est que ce mail se retrouve dans un ensemble de pratiques dans le cadre de cette mobilisation étudiante qui doivent quand même nous poser question. Je pense à l'attitude de certaines directions de campus : à Menton et à Nancy, on vous a alertés sur le cas de monsieur LAVAL, qui envoie des mails individuels et collectifs à ses étudiants pour les rabrouer après un blocage de campus. On vous a contacté à ce sujet, j'aimerais savoir si des mesures ont été prises. Et le flou qui a été entretenu par votre administration autour de la bascule systématique des enseignements en distanciel du côté des enseignants — ce qui est illégal, je le rappelle. Alors, je comprends tout à fait que les mobilisations étudiantes sont des moments de tensions entre la communauté étudiante et l'administration, que l'administration n'a pas les mêmes intérêts que ses étudiants, mais je crois qu'il y a des conditions nécessaires à tenir pour la bonne tenue entre guillemets du dialogue social entre nos communautés.

Par ailleurs, je rappelle quand même qu'on est une université, et moi en tant qu'enseignante, ça m'interroge un peu, parce qu'on a face à nous de jeunes adultes, qui sont encore en formation. Moi, ce mail, concrètement, bon, je suis un peu ancienne dans cet établissement, ce n'est pas la première fois que ça m'arrive, j'ai 26 ans, ce n'est pas très grave. Je me dis que si j'avais 18 ans, que c'était la veille de mes partiels, eh bien en fait ça aurait pu avoir des conséquences sur mon stress, sur l'avenir que je me vois dans cette institution. Il y a beaucoup d'éléments qui inquiètent — la troisième année, le choix du Master — qui sont vécus comme des moments où on pourra exercer des pressions. Donc, je pense qu'il faut quand même se poser la question de comment on s'adresse à ces jeunes personnes, et que ce n'est pas acceptable de s'adresser comme ça à elles. Merci.

Yanis TABYAOU THIBERT

Merci pour votre présence, Monsieur le Directeur. Le 7 novembre dernier devant ce Conseil, vous avez évoqué votre volonté de voir évoluer les compétences, les attributions du Conseil, du CVEF. Donc, quelques mois après, à NOVA, on se demande ce qu'il en est, quel est l'état d'avancement de vos réflexions sur le sujet. Vous évoquiez notamment le fait que le CVEF puisse être consulté sur d'autres thématiques que l'écologie, mais également que les élus puissent être consultés plus en amont sur les sujets qui sont traités dans ce Conseil, pour qu'on ait le temps de consulter, de réellement préparer le Conseil. Merci.

Cloé ARTAUT

Juste pour compléter, lors de ce même Conseil, vous aviez indiqué vouloir amorcer une réforme du temps d'étude des étudiants et des étudiantes en licence et en Master, en particulier dans certains cursus comme l'École de la recherche, pour le rendre plus conforme au modèle d'autres institutions, comme la LSE, que vous aviez citée. Je me demandais donc tout simplement où vous en étiez de cette réflexion.

Raphaël CHARPENTIER

Madame DEQUATRE, pour l'UNI, est-ce qu'il y a une question ? Non, très bien. Je vous propose de prendre cette première série de questions.

Mathias VICHERAT

Merci beaucoup. Pour le premier point, vous avez raison : on manque d'espaces de travail à Sciences Po. C'est très clair. Il y a aussi un sujet de connectivité et j'ai demandé aux services techniques de voir comment on peut démultiplier les prises, ou en tout cas avoir des prises multiples, et faire en sorte que ce sujet se pose moins. On a d'ores et déjà pris des dispositions puisque, vous le savez, on expérimente depuis à peu près une semaine l'ouverture des salles de cours non utilisées. Il faut désormais qu'on

améliore l'information autour de ces ouvertures et voir, à travers la mise en place d'un dispositif, comment on pourrait informer exactement des salles qui sont disponibles. En tout cas, les salles de cours non utilisées sont désormais ouvertes.

Ça ne répond certes pas au sujet plus large du nombre de places en bibliothèque et du nombre d'espaces dédiés à l'étude. Pour cela, on va avoir à Saint-Thomas un espace supplémentaire qu'on est en train d'imaginer. Et de manière plus générale, - je l'ai dit à plusieurs reprises, notamment en Conseil de l'Institut et même en Conseil d'administration - je trouve que l'allocation des espaces à Saint-Thomas n'est pas optimale du tout. C'est-à-dire qu'il y a des espaces qui ne sont pas optimisés et on constate un taux d'occupation assez variable. Je suis pour - après discussion/réflexion/analyse - une réallocation possible de mètres carrés en fonction notamment des besoins des étudiants, qui peuvent être constatés au regard du nombre de places dédiées à l'étude. La mise en place de ce dispositif va prendre un peu plus de temps ; en revanche, l'ouverture des salles de cours non utilisées est déjà en place.

Sur la stratégie pluriannuelle de Sciences Po, on a fixé des objectifs à 2030 ce qui correspond aux objectifs de développement durable de l'ONU et on souhaite évidemment avoir un moment d'échange avec les organisations étudiantes sur le sujet. Normalement, une date a été fixée parce qu'on a commencé à avancer et on voulait avoir des discussions avec vous sur cette stratégie pluriannuelle à l'horizon 2030. En ce qui concerne l'AG et la question des blocages, la première chose, c'est que j'assume une politique qui consiste à être dans un équilibre entre la liberté - la libre contestation sociale-, et la continuité de fonctionnement de l'établissement. Et on ne peut pas dire que la contestation sociale ait été réprimée, ait fait l'objet de brimades à Sciences Po. Il y a eu à chaque fois que l'AG l'a demandée la mise à disposition de salles, il y a eu plusieurs matinées de blocage qui se sont faites sans aucune intervention de qui que ce soit, et on a eu aussi la possibilité d'avoir toute une série de conférences, etc. Et puis, le 31 janvier dernier, l'amphithéâtre Boutmy a été occupé toute la nuit. Donc on ne peut quand même pas considérer qu'on est face à une administration qui est dans la coercition. En revanche, dans les sujets de continuité, j'assume totalement, à la fois le mail qui a été envoyé par Kate VIVIAN et la présence préventive de la police lorsqu'il s'agissait de galops d'essai — parce qu'il y avait eu une AG qui avait voté le blocage alors qu'on avait plus d'un millier d'élèves qui passaient ce jour-là les galops. J'assume cette décision, qui peut paraître coercitive mais je suis dans mon rôle de garantir une forme d'équilibre entre la liberté de la contestation et la continuité de l'établissement. Dans ce mail — peut-être qu'il y a eu des sujets d'incompréhension, de vexation, de susceptibilité - il s'agissait simplement de rappeler que dans cette situation-là, nous allions non pas engager des sanctions pénales, ce n'est pas notre rôle, mais nous avons la possibilité de demander à la section disciplinaire de se prononcer, et éventuellement de porter plainte - en fonction de la manière dont ça se passait. Je vous rappelle qu'il y a eu des universités où les choses se sont quand même très mal passées, avec des intrusions externes, avec des dégradations. Je pense à Tolbiac et à d'autres universités.

En ce qui concerne Nancy, je rappelle qu'il y a eu plus d'une dizaine de jours de blocage. Avec, il faut aussi le dire, des tensions qui commençaient à naître, très fortes, dans la communauté étudiante et avec une part d'incompréhension d'étudiants, notamment internationaux, que j'ai reçus dans mon bureau à plusieurs reprises. J'ai aussi eu des dizaines de mails d'étudiants qui ne comprenaient pas et qui demandaient même à être remboursés d'une partie de leurs frais de scolarité du fait des blocages. Ils ne comprenaient pas comment une quinzaine d'étudiants, notamment rue Saint-Guillaume, pouvaient bloquer alors qu'il y avait 4000 étudiants par matinée ou par après-midi. Donc, il y a quand même un sujet à savoir, c'est qu'il y avait aussi une dimension de tensions très fortes possibles au sein de la communauté étudiante. Sur Nancy par ailleurs, par rapport au mail que vous citez - qui en creux a été interprété comme une forme de soutien à la réforme des retraites - j'ai été très clair et j'ai répondu au collectif de doctorants qui m'avait saisi qu'il n'y avait aucune position de l'Institution sur le sujet, et qu'il n'y avait pas à avoir de position sur la question de la réforme des retraites. C'est un principe de neutralité bien compris. J'ajoute encore que nous nous sommes vus à plusieurs reprises avec les organisations étudiantes, que la direction a été extrêmement disponible pour dialoguer et pour trouver des compromis, et qu'il y a eu une forme d'accord entre les organisations étudiantes et la direction sur les modalités, notamment de levée de l'assiduité.

En ce qui concerne la question de NOVA, c'est vrai que ce sujet du temps d'étude a été posé à plusieurs reprises, et notamment en se disant qu'il ne fallait pas avoir une approche standard, mais que ça pouvait être différent entre le Collège universitaire, entre les Masters, etc. Vous avez déjà trois groupes de travail, mais je pense qu'il y aurait une opportunité peut-être à ce qu'il y en ait un quatrième, ou en tout cas que l'administration de toute façon travaille sur le sujet et vous associe aux réflexions. Parce qu'objectivement, il y a beaucoup d'avis différents. La LSE, ce sont 12 heures par semaine, je ne sais pas si on doit atteindre cela. Parmi nos écoles, PSIA par exemple a d'elle-même réduit la maquette en termes de nombre d'heures par semaine. Donc, objectivement, je n'ai aucune forme de doctrine ou de dogme là-dessus. Je sais qu'il faut qu'on avance et qu'on pose au moins un diagnostic, et donc je serais ravi de pouvoir vous associer, les uns et les autres, à cette réflexion — même si on a déjà trois groupes de travail et que ça va du coup faire un agenda assez chargé.

Et pardon, votre point, c'était sur...

Yanis TABYAOUI THIBERT

C'était sur l'évolution du CVEF.

Mathias VICHERAT

Oui, pardon. Alors, ça, ça ne dépend pas que de moi. On va réunir, avec Dina, Raphaël et Cloé, le CS, et le CA — donc les quatre présidents — très prochainement pour réfléchir à cela justement. On va se réunir pour définir quelles pourraient être les voies d'amélioration ou les voies d'augmentations de compétences ou de champs pour les différentes instances. Je voudrais que ça se fasse de manière cohérente et coordonnée entre les présidences d'instances. De manière générale par ailleurs, n'hésitez pas à vous saisir de sujets. Je considère que c'est aussi à vous de le faire, sur toute une série de sujets que vous considèreriez comme stratégiques ; y compris si ça ne correspond pas stricto sensu à la définition précise des statuts du CVEF, allez-y. Franchement, je trouve que c'est une très bonne chose que le CVEF s'empare de tous les sujets, notamment ceux que vous avez cités sur la trajectoire environnementale de l'Institution. Je vous donne « licence », même si je n'ai pas à le faire, pour élargir le champ de vos compétences. Ce que je vous dis simplement, c'est qu'on va aussi avoir cette discussion entre présidences d'instances pour garantir cette cohérence. Et ça me paraîtrait une bonne chose.

Sergei GURIEV

Si je peux ajouter — cette réflexion sur l'allègement des maquettes pédagogiques, Mathias a déjà évoqué l'exemple de PSIA, est déjà lancée. Aujourd'hui, on va présenter le point d'information sur l'évaluation Hcéres, qui ne concerne pas seulement le bilan des cinq dernières années, mais aussi le projet de notre Ecole pour les années à venir. L'évaluation porte notamment sur nos formations. Par exemple pour l'École de la recherche — c'était déjà prévu au moment du renouvellement du doyen d'avoir un comité d'experts pour regarder les points forts et les axes d'amélioration formation par formation. Il me semble qu'on va commencer par le Master de recherche en économie, et après les autres masters. Il s'agit de quatre Masters pour l'école de la recherche. Et j'espère qu'au semestre d'automne, on aura avancé et on pourra discuter dans cette instance plus en détail de ce dispositif d'évaluation des maquettes.

Raphaël CHARPENTIER

Bien. Merci beaucoup. Alors, on va prendre une nouvelle série évidemment de questions, plutôt orientées élus enseignants et salariés. Première question, qui est plutôt une remarque de ma part, et en rebondissant sur votre dernière intervention, Monsieur le Directeur, d'abord me réjouir de l'organisation d'une réunion avec tous les présidents de Conseils, et effectivement, je crois qu'on l'accueille — et je parle au nom de Cloé, mais je pense qu'elle sera d'accord, et chacun et chacune ici aussi, bien volontiers, et nous sommes très preneurs. Peut-être aussi pour vous demander parfois votre aide sur un certain nombre de sujets, et je sais qu'elle est là et qu'elle est présente, je ne l'ignore pas, quand nous souhaitons en réunion de bureau faire venir tel ou tel acteur de la vie de l'école, et que, bon, c'est pour des raisons, je le sais, quasi à 99,9 % du temps, tout à fait légitime, impossible, et que du coup certains points de l'ordre du jour sont retardés de semaine en semaine. Et donc, peut-être vous demander ici un engagement

plus clair pour que peut-être vous soyez un peu plus pushy ou convaincant envers les acteurs pour qu'ils puissent être présents. Je pense à un point — alors, on ne va pas accabler quelqu'un nommé, mais un point que nous demandons en matière environnementale qui... bon, on en est au deuxième report, ce qui est un peu frustrant. Donc, je vous remercie infiniment.

Est-ce qu'il y a des côtés plutôt enseignants/enseignantes et salariés ? Je regarde en ligne. Non. Alors, si ce n'est pas le cas, il y avait une autre question, je crois, de madame CHEHBIB.

Anissa CHEHBIB

C'était juste pour rebondir sur ce qui a déjà été dit, mais on a eu à des nombreuses reprises des discussions concernant ce mail, concernant les blocages, on a bien vu que, enfin lors de notre dernière réunion de négociation, que la solution la plus effective, c'était en effet la discussion et le climat de confiance qui doit s'instaurer entre la direction et les organisations syndicales. Mais je tiens quand même à rappeler que tous les étudiants sont très attachés aux principes de non-dégradation du matériel à Sciences Po, et des locaux. Et c'est un souci qui ne s'est jamais posé, je pense, dans notre école, et fort heureusement d'ailleurs.

J'aurais aussi une question de spécification sur le premier point que j'ai évoqué, mais est-ce que ce serait possible de connaître les projets qui ont déjà été réfléchis ? En tout cas, on est très heureux de savoir qu'on sera consultés et associés, et qu'on pourra apporter notre pierre à l'édifice dans cette réflexion, mais si c'est possible de connaître d'ores et déjà quelques pistes qui ont déjà été abordées, ce serait top. Merci.

Mathias VICHERAT

Concernant la stratégie 2030, il y a plusieurs axes évidemment. Je ne vais pas vous faire une présentation détaillée maintenant parce que sinon ça risque d'être un peu long et qu'il faut qu'on ait une discussion autour du groupe de travail discriminations, mais l'idée est de poser à la fois des éléments d'approfondissement, c'est-à-dire qui ont déjà été faits depuis des années, mais que l'on approfondit. Je pense à l'international, je pense à l'académisation, à la place de Sciences Po dans la cité, à la conciliation entre ouverture sociale et excellence. Mais aussi définir les nouveaux axes, les nouvelles stratégies que l'on veut développer. Je pense évidemment à la transformation environnementale, à la question du refuge académique — vous savez qu'on travaille très fortement à pouvoir accueillir des réfugiés, enseignants et étudiants, de manière beaucoup plus importante et avec une ambition beaucoup plus forte. Je ne rentre pas dans le détail, parce que je préférerais discuter avec vous sur le fond, mais l'idée c'est de dessiner cela. On devrait pouvoir le soumettre fin mai au Conseil donc on a encore plusieurs semaines pour en discuter. L'idée est aussi - en déclinaison de ce document qui fera une quinzaine de pages et qui sera partagé avec toutes les communautés de Sciences Po - d'avoir un petit leaflet, ou en tout cas une présentation plus synthétique à la fois de ce qu'est Sciences Po et de ce que l'on souhaite qu'elle devienne dans les années à venir, notamment vis-à-vis de l'extérieur. Parce que j'ai remarqué que quand on va dans une université, notamment à l'international, le président ou la présidente vous donne un petit document qui définit l'orientation de l'institution. Ça n'existe pas à Sciences Po et je pense que c'est un sujet. Ce document serait donc, pour l'extérieur notamment, la déclinaison plus synthétique de ce document. Il y a des dates normalement qui sont en train d'être calées avec vous pour trouver un temps de discussion autour de la stratégie 2030.

Raphaël CHARPENTIER

Bien. Merci infiniment.

VI. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DISCRIMINATIONS

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour, à savoir la présentation du groupe de travail sur les discriminations. Et donc, je laisse la parole à madame LAZARUS et à madame ADDA pour nous en parler.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci de votre attention sur ce sujet très important. En préambule, je voudrais remercier évidemment tous les membres du groupe de travail — il y en avait 26, dont Cécile LAVIER ici — remercier Mathias VICHERAT d'avoir ouvert ce sujet majeur. Cela faisait longtemps qu'il était nécessaire de réfléchir à ces questions. Vous avez eu le rapport, je ne vais pas être trop longue — parce qu'on m'a donné entre cinq et dix minutes, pour laisser la place à la discussion. Je vais essayer d'être la plus synthétique possible.

Je voudrais d'abord dire que les questions de discriminations, ce sont à la fois des questions philosophiques d'équité générale, mais aussi des questions individuelles : vivre une discrimination quelle qu'elle soit a des effets de long terme, des effets sur la scolarité, sur la réussite, sur ensuite ce qu'on deviendra dans sa vie professionnelle. Donc, ce sont vraiment des sujets importants, et qui ont la particularité d'être parfois extrêmement limités en termes quantitatifs. C'est-à-dire que par définition, un certain nombre de discriminations touchent des gens qui sont particulièrement peu nombreux. On peut donc avoir l'impression que ce sont de petites questions parce que précisément ça ne touche pas tout le monde. Au cours de nos auditions, c'était vraiment un sujet passionnant, et on a pu rencontrer énormément de monde au sein de Sciences Po, aussi on a fait quelques auditions à l'extérieur avec notamment l'Université d'Aix-Marseille, qui a mis en place un dispositif très intéressant. Nous avons pu découvrir de très nombreux sujets, parce que c'est — une des difficultés de la question des discriminations, c'est qu'il y a 25 critères qui sont reconnus par la loi, donc on peut vraiment aller dans un très, très grand nombre de sujets. On a essayé de faire quand même un rapport synthétique malgré cette effervescence et cette importance des questions. Et dans le rapport vous l'avez vu, on a deux dimensions : à la fois un état des lieux, et des recommandations pour traiter les questions.

L'état des lieux a montré que, d'abord, c'est une parole qui est difficile à faire émerger. Alors, une petite nuance là-dessus : en réalité, ça dépend des types de discriminations. Certaines d'entre elles sont extrêmement connues, nommées, et plus faciles à verbaliser que d'autres. Je pense par exemple aux questions de handicap, et c'est lié au fait qu'il y ait un pôle handicap qui accueille les étudiants qui sont touchés par ces questions. Donc, sur les questions de handicap, on a pu avoir beaucoup de discussions. Sur les questions liées au genre, on a aussi eu beaucoup de discussions, et ça, c'est évidemment lié à tout le travail qui a été fait préalablement, et au fait qu'il y a des associations mobilisées. Sur les questions d'antisémitisme, le fait qu'il y ait des associations qui aient déjà fait un premier travail, d'abord d'état des lieux, de témoignage, et de mise en forme, ça nous a évidemment permis d'accéder à des choses très précises. Et sur les questions de racisme, c'est là que c'était le plus difficile. Je tiens à souligner que ce n'est pas parce qu'on a eu du mal à faire émerger cette parole que ça n'existe pas. Ça, c'est vraiment une chose importante. Et donc, un des points, c'est aussi de créer un espace pour que cette parole puisse être dite, et qu'il y ait une confiance suffisante dans l'administration et dans les enseignants, et en fait dans l'ensemble des parties prenantes, aussi auprès des étudiants, des camarades de classe, etc., pour que quand il y a des sujets de ce type, les choses puissent remonter. Et donc, là, vous avez sur cette slide la liste des différents sujets qu'on a traités, mais vous les avez certainement vus dans le rapport.

La slide suivante concerne les espaces potentiellement les plus à risque. Alors, vous voyez, c'est évidemment un peu — la liste ici est assez éclectique. Donc, du côté des étudiants, les compétitions sportives sont un lieu qui est depuis fort longtemps repéré comme étant potentiellement un lieu à risque de remarques, de chants, de toutes sortes de choses extrêmement problématiques. Il y a un travail qui a été mené de longue date pour améliorer les choses.

Les stages sont un moment très difficile. Alors, on l'avait déjà vu au moment du rapport sur les VSS, avec toute la difficulté que, d'abord, les lieux de stages ne sont pas sous la responsabilité de l'Institution, donc on ne peut pas intervenir directement, qu'il y a un enjeu pour la suite de la vie professionnelle, donc se rebeller ou rapporter des comportements discriminatoires lors d'un stage, ça peut coûter cher aux étudiantes et aux étudiants concernés. Donc, voilà, c'est difficile. Et puis, même quand les étudiants font remonter des problèmes, il y a de grandes différences d'une école à l'autre, d'un programme à l'autre sur le type d'intervention qui est proposé. Il n'y a pas forcément un script déjà clairement défini que tout le monde pourrait partager pour savoir comment faire. Donc, ça, c'est un des points de réflexion — réfléchir à comment faire ça au mieux, avec aussi la question que mener une enquête sur un lieu de stage, ce n'est pas possible dans l'état actuel... enfin, la cellule VSS qui existe sur les questions de VSS

n'a pas autorité pour aller enquêter sur les lieux de stages, donc on a seulement la parole de l'étudiante ou de l'étudiant, ce qui aussi pose un certain nombre de difficultés.

Autre espace où il peut y avoir des problèmes, ce sont les réseaux sociaux, et notamment tous les groupes de promotions — Il y a des groupes avec des centaines, voire des milliers d'étudiants, et donc là il peut y avoir la prise à partie de l'une ou l'autre, et donc des formes de harcèlements discriminatoires. Donc, là aussi, il est très important, Sébastien THUBERT connaît ça très, très bien, d'être en appui de ces groupes, et que chacun prenne ses responsabilités pour que les choses s'y passent au mieux. Les événements organisés par les associations peuvent être aussi des moments — alors, là par exemple sur les questions de handicap, il y a besoin de toujours signaler, enfin que les étudiants soient toujours au courant qu'il faut prendre en compte le fait que des étudiants peuvent être à mobilité réduite par exemple, quand on organise des événements, s'assurer que les événements soient accessibles à tous. Ensuite, il y a des questions qui touchent davantage les personnels administratifs et enseignants autour du déroulement des carrières. Donc, là, cela soulève des questions classiques visant à s'assurer que tout est mis en place pour qu'il n'y ait pas de biais discriminatoires dans le déroulement de sa carrière.

Et puis, un point qui a été soulevé, alors, là, par toutes les parties prenantes, c'est-à-dire administration, enseignants et étudiants, c'est la question de l'internationalisation, et du fait qu'on est une université extrêmement diverse, et c'est la fierté de Sciences Po, mais ça veut dire qu'il y a parfois des gens très différents, donc qui n'ont pas les mêmes compréhensions, les mêmes attentes. Et puis, il y a une grande question, qui est celle de la langue, et du bilinguisme, puisqu'on est une institution qui se présente comme étant bilingue, mais dans un certain nombre de cas le bilinguisme n'est pas total. Donc, parfois par exemple il y a des communications qui sont uniquement en français, ou des réunions, comme celle-ci, qui sont uniquement en français. Et ce n'est pas forcément — enfin, il ne s'agit pas de dire que tout doit être toujours bilingue, mais en tout cas parfois les choses ne sont pas complètement réfléchies ni dites. Et donc, ça peut créer des sentiments de frustration, d'exclusion, d'un côté comme de l'autre, c'est-à-dire parfois des gens qui sont francophones qui peuvent se sentir mal à l'aise dans des espaces où on leur demande de travailler uniquement en anglais, et à l'inverse des gens qui ne maîtrisent pas suffisamment le français pour se sentir pleinement partie prenante dans l'Institution. Donc, ça, c'est un des sujets sans doute qui en recoupe plein d'autres, mais qui est, dans les sujets pour aller dans le sens de la discussion de tout à l'heure sur Sciences Po 2030 et les grands sujets à venir, sûrement, savoir ce qu'on est : est-ce qu'on est une institution française ouverte internationalement ? Est-ce qu'on est une institution internationale ? Ça ne veut pas dire la même chose, et puis selon les moments en fait, on peut être l'un ou l'autre.

Ensuite, quelles sont les recommandations qu'on propose ? Donc, d'abord de tenir compte de cette multiplicité des discriminations potentielles existantes, donc ces 25 critères. Se rendre compte que toutes les communautés sont touchées. Donc, ce sont vraiment des questions — alors évidemment, ce ne sont pas du tout les mêmes questions si ce sont des enjeux de carrières pour les salariés ou de notations pour des étudiants, c'est pour ça que le rapport a traité les sujets séparément, parce que chaque sujet a des questions spécifiques. Et donc, c'est à la fois transversal et spécifique, ce qui ajoute à la complexité, et ça nécessite vraiment un très, très fort engagement. C'est pour cela que la première recommandation est un engagement clair de l'Institution — et c'est pour cela qu'évidemment on se réjouit du fait que Mathias VICHERAT ait demandé que ce rapport existe et qu'un plan soit bientôt, nous l'espérons, mis en place à partir de ce rapport. Donc, voilà, ça, c'est essentiel pour qu'il y ait une sorte de confiance pour que les personnes qui seraient victimes de discriminations puissent les rapporter.

Donc après, il y a différents domaines. Il y a la prévention, faire des campagnes qui devront prendre en compte la multiplicité des critères et des questions. Le traitement — j'y reviendrai dans la slide d'après, qui est la dernière, sur le type de traitement que l'on propose, et qui est un traitement un petit peu différent de celui qui est proposé aujourd'hui pour les VSS. Un autre point, c'est la gestion des crises, parce qu'autour de ces questions, il y a, on le sait tous, régulièrement des crises médiatiques, qui sont venues d'espaces pas toujours très bienveillants à notre égard, et qui peuvent en fait exercer une réelle pression pour empêcher d'aller dans un certain nombre de directions progressistes. Et donc, ce qu'on propose dans le rapport, c'est qu'il y ait vraiment un travail commun là-dessus. C'est-à-dire que quand il y a une crise, quelle qu'elle soit, qu'il y ait à la fois évidemment la communication qui est en première

ligne sur ces sujets, mais qu'à la fois la vie étudiante le monde de la recherche, le monde de l'enseignement soient associés. Tout le monde peut apporter des choses. Alors, ça nécessite évidemment un pilotage pour qu'il n'y ait pas de cacophonie, mais essayer d'avoir un apprentissage aussi — et ça, c'est un des points — une sorte de retour d'expérience, parce que l'expérience a montré qu'en fait chacune de ces crises est traitée comme si c'était la première, alors qu'on commence à avoir pas mal de cas. Donc, on propose à la fois une préparation sur les questions qui reviennent régulièrement — par exemple autour des questions de genre, qu'on soit prêts à ne pas se laisser embarquer dans des débats biaisés. Donc, ça, c'est un point. Et puis enfin, le dernier point, c'est la recherche et l'enseignement autour de ces sujets, qui sont en fait déjà présents dans Sciences Po, mais leur donner plus de visibilité, montrer qu'il y a un vrai savoir au sein de l'Institution sur ces questions-là. On propose quelque chose sur le modèle de PRÉSAGE, c'est-à-dire pas forcément créer un centre de recherche, mais plutôt réunir et cartographier à la fois des recherches et des enseignements.

Et donc enfin, le dernier point, c'est le dispositif qu'on propose. Donc, la différence par rapport au traitement des VSS, c'est qu'on souhaiterait rendre possible l'existence de médiations. Puisqu'aujourd'hui, le principe des VSS c'est que toute déclaration à la référente doit faire l'objet d'une transmission à la CEIP, et donc, ensuite, d'un traitement et d'une enquête. Or, dans un certain nombre de cas — et ça, Fanny pourra le dire bien mieux que moi — les personnes qui veulent rapporter un fait ne souhaitent pas entrer dans toute une procédure. Elles souhaitent pouvoir se confier, éventuellement il ne se passera rien, mais au moins elles auront été entendues. Donc, il y a ces cas-là. Il y a d'autres cas où les choses peuvent se régler par une sorte de médiation, par le fait de faire venir la personne concernée et de lui dire « tel évènement ou telle parole était problématique », et que les choses se règlent relativement simplement, et avec une sorte de confiance renouvelée aussi entre tout le monde.

Et donc, on propose que selon les cas, selon les demandes aussi des personnes qui rapportent les faits, on ait trois options : l'option de transmission à la CEIP quand ça le nécessite ; une option où on enregistre le signalement, et ensuite soit on arrête là le processus, comme une sorte de main courante, c'est-à-dire que c'est enregistré, peut-être qu'on le ressortira un jour où ce sera nécessaire parce qu'il y aura à nouveau un signalement du même ordre, ce sera là, mais on arrête, ou bien on enregistre le signalement et on va vers une sorte de médiation, d'action de sensibilisation. Parce que par exemple, quelqu'un qui vient dire « dans mon service, il y a une atmosphère que je trouve toxique, désagréable », comment on intervient sur ça ? Et en fait, là, on ne peut pas intervenir sur des choses individuelles ; en revanche, on peut faire une action de sensibilisation. On peut aller voir le chef ou la chef de service et dire « ce serait bien qu'on passe une matinée à discuter tous ensemble », avec des formes de jeux de rôles, enfin il y a plein de savoir-faire pour sensibiliser au fait que certaines remarques mettent une partie des gens mal à l'aise, qu'il y a de la diversité dans le service et que tout le monde ne réagit pas de la même façon. Et c'est sans doute plus efficace que des mises en cause individuelles, qui parfois ne débouchent sur rien, et peuvent finalement rendre la situation tellement difficile que les personnes qui rapportent les faits préfèrent s'en retirer. Et puis, il y a d'autres cas où il s'agira d'orienter vers un interlocuteur externe, que ce soit France Victimes qui est déjà le prestataire pour les questions de VSS, le défenseur des droits — DDD, c'est défenseur des droits — qui est aussi un interlocuteur qui peut conseiller et accompagner. Et alors, ce qui est important, c'est qu'à chaque fois, on fait un retour vers la personne qui a signalé, pour un bilan, et on s'assure que la personne est d'accord avec ce qu'il s'est passé. Et il y a toujours, à tout moment, la possibilité de transmettre à la CEIP si nécessaire. Donc, il ne s'agit pas du tout de dire, puisque c'est un peu le risque avec les médiations, de dire que finalement on veut enterrer le problème en créant une médiation. Ce n'est pas du tout ça, puisqu'on peut, en cas d'insatisfaction, repasser par la CEIP si on le souhaite.

Voilà, je m'arrête là, et nous sommes disponibles pour toutes vos questions.

Raphaël CHARPENTIER

Merci infiniment. Donc, je suppose qu'il y a des questions ?

Anissa CHEHBIB

Merci beaucoup, Madame LAZARUS, pour la présentation de cet exposé, et merci également d'avoir mené ce travail sur un sujet aussi important. Tout d'abord, la SPES-UNEF tenait à souligner que l'on s'inscrit pleinement dans les conclusions et propositions du rapport, où on retrouve finalement beaucoup de propositions qu'on porte depuis des années, comme le dispositif de signalement des discriminations et le pôle dédié. On aimerait néanmoins souligner que la mise en place de beaucoup de propositions nécessite du personnel et des moyens financiers. Si on prend l'exemple du nouveau pôle, qui réunirait le pôle VSS, le pôle discriminations et le pôle handicap, en lien avec le pôle santé, la vie étudiante, et la direction de la formation et de la recherche, il faut faire attention à augmenter les effectifs pour ne pas surcharger le personnel des pôles que ça impliquerait. Et à cet égard, toutes ces propositions de mesures, qui encore une fois sont très bonnes, impliquent de réellement y mettre des moyens financiers et humains en embauchant du personnel supplémentaire. Par ailleurs, il nous paraît important de fixer un plan d'action avec des échéances précises assez rapidement, comme ça avait été le cas après le rapport du groupe de travail mené par madame HERVIEU-LEGER. Du coup, on aimerait savoir si vous avez déjà fixé ou réfléchi à un calendrier.

Autre point, mais concernant les discriminations liées aux classes sociales, on a depuis le début de l'année eu énormément de retours d'expériences et de témoignages d'étudiants CEP, parce que c'est un sujet qui nous tient beaucoup à cœur. Plusieurs éléments communs sont revenus, dont un qui entrerait dans la partie sur les discriminations liées aux classes sociales. Un bon nombre d'étudiants CEP en deuxième année actuellement nous ont écrit pour nous témoigner d'un gain de panique total actuellement, relatif aux coûts que représente l'année prochaine pour eux — donc, la troisième année à l'étranger. Ils nous racontent avoir fait un choix de destination qui ne reviendrait pas trop cher, mais donc s'être beaucoup limités dans les vœux soumis. On leur a rappelé que des aides financières et des bourses peuvent être obtenues, mais ils restent quand même très inquiets qu'elles ne soient pas suffisantes. Donc, à cet égard, est-ce qu'il est toujours d'actualité que Sciences Po verse à l'ensemble des boursiers une aide relative aux surcoûts engendrés par leur séjour à l'étranger ? Et concernant les bourses Erasmus, on aimerait aussi savoir si leur montant est déjà connu à ce jour, puisqu'un montant plus faible que prévu l'année dernière avait mis beaucoup d'étudiants en difficulté. Donc, tout ça, ça nous amène à penser qu'il est particulièrement important de communiquer clairement sur les aides à la mobilité auxquelles les étudiants peuvent prétendre. On reçoit beaucoup de messages à ce sujet. Je sais que ça déborde aussi un peu sur le point des aides sociales, mais en réalité c'est un peu lié, les deux, puisque ça touche au sujet des discriminations.

Enfin, un dernier point. Il y a eu un point qui a été développé sur le bilinguisme, on en est ravi, mais en ce sens est-ce qu'il serait possible de traduire les relevés de décisions des Conseils ? À SPES-UNEF, on a récemment construit un pôle international pour que les étudiants internationaux se sentent mieux représentés par les syndicats étudiants et mieux pris en compte dans les prises de décisions à Sciences Po. Une des étapes pour que ce soit le cas, ce serait donc d'étendre ce bilinguisme aussi à cette échelle. Merci.

Cécile LAVIER

D'abord, je voulais commencer par saluer la qualité du travail mené par Fanny ADDA et Jeanne LAZARUS, et les recommandations finales, qui sont également de grande qualité. Et je voulais appuyer le point fait par l'UNEF à l'instant, je rejoins complètement la remarque qui a été faite sur le paradoxe transversalité/spécificité, et en fait ça pose la question du coup de la mise en œuvre concrète du plan. Du coup, je me tourne peut-être plutôt vers la direction, je me pose la question de voir ce qui va, concrètement — maintenant qu'on a ce rapport de très grande qualité, qu'est-ce qui est prévu ? Des groupes de travail, un rétroplanning ? Est-ce que peut-être vous identifiez des priorités, Fanny et Jeanne, concernant les nombreuses recommandations que vous formulez ? Et je rejoins complètement la question des moyens, j'aimerais bien avoir des éléments sur les évolutions organisationnelles, notamment le fait de réunir plusieurs pôles, comment ça va être réfléchi du côté de la direction. Et appuyer aussi le point sur la nécessité, au vu de l'ampleur de la tâche, d'embauches supplémentaires, notamment pour éviter des délais trop importants ; on a eu un bilan de la procédure VSS il y a un mois,

où la question des délais était centrale pour les victimes. Et ça pose aussi la question de la couverture effective des campus : comment on fait pour garantir à tous et toutes un accès égal et correct à cette procédure ? Merci.

Pierre-Louis PERIN

Merci, Mesdames pour ce rapport, que j'ai trouvé passionnant, et finalement très positif, à la fois sur l'état des lieux, puisque vous signalez assez peu de faits, ou vous les contextualisez bien, et puis aussi sur les pistes qui sont ouvertes. J'ai retenu en particulier les pistes sur les stages, et également les recommandations sur les discriminations politiques. En revanche, j'ai été un peu surpris sur la thématique discrimination appliquée à des choses qui sont plutôt, me semble-t-il, du domaine de l'ouverture, de la diversité qu'on peut souhaiter dans, notamment par exemple les enseignants — de là à dire qu'il y a des discriminations qui empêcheraient certaines catégories d'enseignants d'émerger, je n'en suis pas très sûr, à vrai dire. Et donc, je suis un peu surpris par la tonalité négative sur ce point-là, ou sur d'autres.

Et puis, il y a un point qui me gêne, c'est le bilinguisme. Alors, j'entends bien que le bilinguisme est une politique générale, sans doute. La rattacher encore une fois aux discriminations, ça m'étonne un peu — encore plus, parce que ça m'a donné l'occasion de relire l'article du Code pénal, qui dit qu'on ne peut pas discriminer au titre de la connaissance d'une langue autre que le français. Et donc, je me demande ce qui peut arriver si on commence à demander à tous les enseignants, vacataires notamment, de maîtriser parfaitement l'anglais. Est-ce qu'on ne frôlerait pas la discrimination dans ce cas-là ? Ou est-ce que c'est vraiment nécessaire d'aller aussi loin que de co-officialiser l'anglais à Sciences Po ?

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Alors, oui, il y a beaucoup de questions qui sont plutôt adressées à Mathias VICHERAT plutôt qu'à moi. Sur la question du pôle et de l'organisation, peut-être que je vous laisserai répondre, et puis peut-être Kate VIVIAN aussi — parce que c'est la direction de l'engagement qui est le pôle en question, mais on propose vraiment d'acter ce travail en commun. Sur le plan d'action, les bourses, etc., ça, je vous laisse répondre.

Je vais peut-être vous répondre, Monsieur PERIN. Sur la question de la diversité des enseignants, la rédaction est peut-être maladroite, mais il ne s'agit pas de dire que les enseignants sont discriminés, et que c'est pour ça qu'il n'y a pas de diversité. En revanche, il s'agit de dire que la diversité des enseignants est une étape importante pour que les étudiants soient représentés aussi dans leur diversité, et qu'on peut déplorer — Sciences Po n'est pas unique là-dessus, on peut déplorer que le monde universitaire français soit marqué par une très faible diversité. On le souligne, ça ne veut pas dire qu'il y aurait une discrimination. En revanche, il y a des choses à faire. Si on commence par la question du genre, ça, on peut être beaucoup plus proactifs dans le fait de chercher une équité, une parité plutôt sur le genre. Parité qui se traduit par le nombre d'enseignants hommes et femmes, mais aussi par savoir qui donne les grands cours par exemple. Voilà, si on prend — parce qu'on sait que, je crois que globalement nous avons 30 ou 40 % d'enseignantes. En revanche, si on prend les grands cours, les cours d'amphi, les cours en Boutmy, eh bien je pense que la part des femmes, je n'ai pas fait ce calcul, mais je suis quasiment sûre que la part des femmes chute de façon très importante. Donc, tout ça, ça donne aussi des représentations aux étudiants et aux étudiantes, de voir plus finalement d'enseignants hommes — et ce serait intéressant de voir, dans une scolarité, le temps passé avec un enseignant ou avec une enseignante. Donc, voilà. Donc, c'est sur ces questions-là — évidemment, il ne s'agit pas de dire qu'il y a des discriminations avérées, mais là, c'est d'être proactifs pour arriver à un meilleur équilibre.

Sur le bilinguisme, c'est une politique affichée par Sciences Po depuis longtemps, de se présenter comme une université bilingue, et c'est la promesse qui est faite aux étudiants qui viennent. Alors, ça dépend des programmes, certains campus sont entièrement en anglais, d'autres sont en anglais et en français. Il ne s'agit pas que chaque enseignant soit bilingue dans son cours — il y a des cours en français, il y a des cours en anglais. Alors, on propose, mais c'est vraiment quelque chose en fait qu'on met à la discussion, la possibilité de pouvoir rendre des copies en français ou en anglais — Il ne s'agirait pas forcément de l'imposer à tout le monde, mais d'autoriser les professeurs qui voudraient le faire,

parce que dans certains cas, des professeurs sont à l'aise pour corriger dans les deux langues. On propose donc un certain nombre de pistes. Là où cela peut être discriminatoire, cet enjeu du bilinguisme, c'est par exemple pour les enseignants permanents qui sont recrutés en n'étant pas francophones du tout lorsqu'ils arrivent, et qui peuvent en fait se trouver mis à l'écart d'un certain nombre d'activités, de réunions, parce que ces réunions se tiennent en français. Et donc, la proposition du rapport, ce n'est pas tant que toutes les réunions deviennent anglophones, mais de s'assurer qu'il y a un vrai accompagnement, un vrai appui à l'apprentissage du français pour des gens qui sont recrutés de façon permanente et qui ne parlent pas français. Là il peut vraiment y avoir des situations d'exclusion des personnes en question, donc ce sont des formes de discriminations qui sont opérées.

Mathias VICHERAT

Merci. Je m'associe au concert de louanges sur la très grande qualité du travail qui a été fait. Je trouve que c'est assez impressionnant d'avoir eu près de 100 auditions, autant de propositions. L'idée que j'ai, que nous avons avec les différents acteurs et actrices de ce sujet — je pense évidemment à Fanny et à la Direction de l'engagement en général — c'est de pouvoir présenter en juin un rapport de mise en place du plan d'action au CVEF pour que, dès la rentrée de septembre, le dispositif puisse être opérationnel. À l'occasion de ce plan, évidemment, il y aura plusieurs sujets qui seront posés. D'abord, le sujet de la priorisation, c'est-à-dire la mise en œuvre progressive des mesures, comme ça a été le cas pour les VSS — vous savez qu'aujourd'hui sur les VSS, il y a près de 80 % des mesures qui ont d'ores et déjà été mises en œuvre. Le sujet des moyens, évidemment. Et un sujet qui me paraît vraiment important, à la fois en termes de moyens, mais aussi en termes de - j'allais presque dire de philosophie - c'est la capacité que l'on aura à opérer des synergies avec le dispositif VSS parce que, par bien des aspects, la lutte contre les discriminations rejoint le dispositif VSS. Que ce soit en écoute externalisée, avec la CEIP, enfin il y a toute une série de choses qui peuvent être mutualisées. Mais il y a aussi une irréductible singularité et spécificité du sujet qui fait que ce n'est pas « complètement mutualisable ». Jeanne l'a rappelé, notamment sur la partie médiation VSS, on a pris le principe que tout signalement faisait l'objet d'une saisine de la CEIP ; là il peut y avoir - y compris à la demande des plaignants ou des plaignantes - aussi des sujets de médiation qui peuvent se poser, qui peuvent avoir un intérêt. Par ailleurs, le traitement peut être plus rapide s'il est dans le cadre d'une médiation avec convocation ou interaction avec la personne incriminée, plutôt qu'avoir un dispositif un peu plus long.

Sur les autres sujets qui sont évoqués, je voudrais juste revenir sur la question évoquée par Jeanne, sur la féminisation. Je trouve effectivement que Sciences Po n'est absolument pas au rendez-vous de la mixité de son corps professoral, et c'est aussi bien vrai pour la faculté permanente que pour les enseignants vacataires, où on tourne dans les deux cas autour d'un tiers. Alors que, je le rappelle, aujourd'hui, 65 % des étudiants sont des étudiantes. On voit cet effet de miroir inversé, qui n'est pas bon et que l'on souhaite effectivement pouvoir améliorer. J'avais souhaité prendre une mesure coercitive très rapide sur le sujet, il m'a été dit que les centres notamment de recherche allaient faire des efforts pour davantage féminiser — personnellement je crois plutôt à l'électrochoc et la coercition dans ce domaine. Je laisse faire jusqu'à la fin de l'année, et ce que je ferai, - je l'ai annoncé d'ailleurs dans toute une série d'instances - c'est que les centres qui auront un ratio négatif et qui en plus l'auront dégradé depuis deux ou trois ans — parce qu'on a toutes les données — je leur interdirai, pour les trois, quatre prochaines embauches, de me présenter une candidature masculine. Parce que même si les libertés académiques m'empêchent évidemment d'intervenir dans le cadre des nominations d'enseignants-chercheurs, en revanche j'ai cette capacité de blocage, qui est de ne pas signer. Et donc, je ferai ça. A la fin de l'année, si les choses ne se sont pas améliorées de manière vraiment très tangible, je ne signerai pas pour un nombre d'embauches à définir. On me dit que ce n'est pas légal, eh bien je pense qu'il y a beaucoup de luttes féministes qui se sont faites d'abord dans l'illégalité avant de devenir légales. Je prends cet engagement-là parce que je trouve que la situation n'est pas du tout satisfaisante.

J'ajoute un point très important, sur la question des bourses. Je fais juste une incise pour vous dire qu'on a pris la décision de le faire. Vous allez me dire que c'est normal mais on n'était pas obligé de le faire juridiquement en tout cas. Vous savez qu'il y a une annonce de revalorisation des bourses de 37 euros par mois, et le barème d'éligibilité est augmenté de 6 % pour faire en sorte qu'il y ait plus de

bénéficiaires des bourses. On avait deux solutions : une solution de contrainte budgétaire absolue qui était de déconnecter, et une solution, évidemment beaucoup plus logique et généreuse, de connexion à cela. Donc le complément de bourse va augmenter évidemment à due proportion, pour Sciences Po, nous allons appliquer pleinement ce barème d'éligibilité. Ça représente un coût d'un peu moins d'un million d'euros par an donc puisque nous avons un groupe de travail budgétaire avec nos amis étudiants notamment, ça fera aussi l'objet d'une discussion sur l'impact budgétaire mais en tout cas nous appliquerons cette corrélation de l'augmentation des bourses avec le complément versé par la FNSP. Kate ou Francesca, vous pouvez nous dire un mot sur les compléments de bourses ?

Francesca CABIDDU

Merci pour cette question, et effectivement c'est en lien avec le sujet qui sera traité immédiatement après. Vous savez que chaque année, ce sont plus d'un million d'euros qui sont consacrés à l'aide à la mobilité, en tenant compte d'Erasmus et toutes les aides partenaires et des fonds propres de Sciences Po. Et donc, ce dispositif est bien évidemment reconduit, et précisément le dispositif dont vous avez parlé, c'est-à-dire la prise en compte du surcoût sur place pour les étudiants. Je rappelle également qu'en troisième année, les étudiants boursiers du CROUS continuent d'être exonérés, que le complément continue d'être versé, et qu'il est cumulable avec cette aide à la mobilité. Comptant le montant spécifique des bourses Erasmus, ce sera connu autour de juin-juillet. Donc, pour l'instant on n'a pas de montant précis, mais chaque année, ce sont... l'année dernière, c'était 1,2 million d'euros qui ont été consacrés à l'aide à la mobilité, ce sera le cas aussi cette année. Et bien évidemment, j'ai oublié de dire qu'une communication est partie à l'ensemble de la communauté étudiante il y a dix jours — j'espère que vous l'avez reçue — et que l'ensemble des dispositifs d'aides financières y sont présentés. En français et en anglais bien sûr. Voilà. Je ne sais pas si je réponds à votre question.

Raphaël CHARPENTIER

À la question, oui, à la revendication peut-être pas, c'est ça ?

Anissa CHEHBIB

Non, mais parce que — on ne va pas faire durer ce Conseil éternellement, mais juste sur les relevés de décisions, du coup ?

Mathias VICHERAT

Oui, ça fera partie du plan d'action mais, sur le principe, j'y suis évidemment favorable.

Raphaël CHARPENTIER

Oui, je pense aussi, sous réserve, ça ne paraît pas effectivement une mauvaise idée que nos relevés de décisions, qui sont en plus pour le coup assez synthétiques, puissent être traduits dans les deux langues et rendre cette instance — et les autres — plus accessibles à toutes et tous.

Nathan ARSAC

Merci beaucoup. Merci pour le rapport aussi, ça a déjà été pointé, et effectivement, c'est à l'administration de s'en saisir maintenant. Ce sont beaucoup de choses qui nous plaisent, qui nous parlent, donc il n'y a pas de raisons qu'on ne le soutienne pas. L'augmentation des bourses, l'augmentation du complément de bourse lié à l'augmentation générale et la réforme du système de bourses nous réjouit aussi — on aurait eu du mal à voir comment elle n'aurait pas été mise en place, honnêtement, dans ce contexte, mais c'est forcément une nouvelle favorable. Ensuite, concernant ce rapport, donc il y a des éléments qui sont préconisés autour de la communication à avoir autour des discriminations. On avait eu l'idée, à SPES, d'une semaine de sensibilisation que Sciences Po pourrait faire chaque année, quelque chose de récurrent qui puisse entrer dans le plan prévu pour septembre. Dans ce plan prévu pour septembre, il va y avoir des discussions aussi qu'il va falloir qu'on ait, notamment sur les moyens pour les étudiants et étudiantes de faire remonter des comportements discriminatoires de la part d'enseignants, de la part de camarades. Et une idée qui avait déjà été soulevée

par madame Pauline LEBARON pendant le sujet des VSS, qui était celle d'insérer une case dans les évaluations des enseignements qui puisse permettre de relever certaines discriminations, notamment les discriminations les plus ordinaires, parce que ce sont celles-ci qui sont le moins signalées, parce qu'on préfère réduire leur importance. Donc, ça, ça va être central.

La question, aussi — une autre question qui va être centrale, notamment en vue du début d'année prochaine si jamais on veut mettre ce plan à ce moment-là, c'est la question des premières semaines, et la question de la prise de parole en public pendant ces premières semaines. Les dynamiques qui sont en place dans les triplettes notamment au Collège universitaire, font en sorte que les discriminations de genres et de classes ressortent énormément. Les professeurs, notamment ceux qui potentiellement viennent de la bourgeoisie parisienne vont parler avec les bourgeois parisiens, et vraiment, il y a des dynamiques qui se mettent en place dans les cours qui peuvent être extrêmement discriminatoires, et rejeter une partie des classes. Donc, ça, c'est une discussion à avoir, et c'est une discussion qu'on espère avoir avec vous. Alors, un point aussi sur le budget de la CEIP qui doit monter en même temps que tout le reste — mais ça, pareil, on revient sur les mêmes augmentations de budget dont on a déjà parlées. Et puis, vous n'avez pu nous donner de réponse concernant ce pôle, donc si vous pouvez y revenir — ce pôle qui réunirait VSS, discriminations, handicap, on ne vous a pas entendus là-dessus, pour savoir où ça en est à ce stade, et cette histoire d'augmentation des moyens financiers générale.

Et enfin, voilà, il nous paraissait important que ces enquêtes, elles continuent à être données, à nous être envoyées sur une base régulière. Donc, on voulait déjà voir si on pouvait avoir un œil sur ces évolutions, et notamment d'éventuels rapports ensuite qui seront donnés face aux décisions qui auront déjà été mises en place dans Sciences Po. Merci.

Yanis TABYAOUI THIBERT

Au nom de NOVA, je tiens à saluer le travail effectué, cet état des lieux très fourni, et les recommandations. Concernant les étudiants, je pense qu'il y a vraiment deux impératifs : un impératif de lisibilité — enfin, de prévention déjà, et de lisibilité des procédures en cas de discriminations. Il faudrait vraiment qu'il y ait davantage d'informations, notamment en première et deuxième années du Collège universitaire, sur la façon dont des étudiantes et des étudiants peuvent alerter l'administration sur des faits de discriminations qui peuvent avoir lieu, notamment en cours — puisque c'est vrai qu'à cet âge-là, on a un rapport qui peut être parfois un peu déséquilibré vis-à-vis de ses enseignants. Je salue d'ailleurs la proposition de l'UNEF de passer par les évaluations de fin de semestre, qui peuvent être un bon moyen d'alerter l'administration sur ces points. Sur le handicap, à NOVA, on pense qu'il y a peut-être un besoin d'information auprès des associations étudiantes concernant la possibilité qu'elles ont en fait de rendre accessibles leurs contenus, notamment sur les réseaux sociaux, aux personnes en situation de handicap. Et sur les stages, effectivement, notamment en année de césure, le lien peut être assez facilement rompu avec l'Institution. Parfois, dans certains Masters, on a un enseignant encadrant qui fait le lien, mais il me semble que c'est assez différent d'une école à l'autre. Et c'est vrai que ça peut être quand même un bon moyen, en ayant un contact régulier avec un interlocuteur de l'équipe enseignante, ça peut être un bon moyen d'alerter sur des situations qui peuvent être problématiques pour les étudiants en cas de stages.

Et ensuite, le dernier point, c'est sur l'antisémitisme. J'ai découvert en lisant votre rapport qu'il existait une obligation de visite du Camp des Milles pour les étudiants du campus de Menton. C'est vrai que ce serait intéressant de pouvoir généraliser ce genre d'initiatives à l'ensemble des étudiants, notamment du Collège universitaire, notamment — enfin, pour les associations, l'UEJF organise chaque année un voyage de la mémoire, NOVA tient chaque année à y participer, j'ai pu y participer l'année dernière, et je pense que c'est extrêmement important que ces questions soient aussi au centre des enseignements à Sciences Po. Et donc, s'il était envisageable de généraliser des visites de lieux de mémoire, je pense que ça pourrait être un vrai plus pour l'Institution. Merci.

Emiliano GROSSMAN

Bonjour. Je me joins aux louanges pour le rapport, que j'ai survolé, je dois l'avouer, mais je suis assez sensible à certaines des propositions. Notamment, l'idée d'introduire la possibilité d'une médiation me

semble très positive, parce que c'est vrai que très souvent, le fait de s'afficher, de prendre la parole n'est pas simple, et je crois que ce dispositif sera très positif. J'ai deux petites questions sur certains points qui ont été soulevés et par rapport à la discussion.

La première concerne la communication institutionnelle. Donc, Jeanne, quand, vous parliez justement du fait qu'il y avait... parfois la prise de parole de Sciences Po, et tout ce que Sciences Po fait souvent est regardé par l'extérieur, et pas toujours d'un œil bienveillant. Donc, on a déjà plusieurs fois fait les frais de cela. Et c'est peut-être plus une question pour Mathias VICHERAT : de quelle manière est-ce qu'on implique, disons, la direction de la communication pendant la mise en œuvre de ces recommandations ? Voilà, une question générale.

Et la deuxième question, plus pour Jeanne, donc on a parlé — quand on parle de diversité, c'est vrai qu'on parle surtout de diversité en homme-femme pour l'instant, parce que c'est plus simple, mais c'est vrai que la question de la diversification de la faculté, quand on nous regarde, on est quand même tous très, très similaires — pose une vraie question. Et je sais que dans le monde académique, c'est comme ça. Je suis directeur d'une revue et on a le même problème, on a beaucoup de mal à attirer des auteurs venant de minorités visibles, aussi simplement parce qu'il n'y en a pas beaucoup, parce qu'ils réussissent moins leurs études, et ils arrivent moins à ce niveau-là parce qu'ils sont déjà victimes de discriminations avant d'arriver à ce stade. Donc, est-ce qu'on peut imaginer de notre côté des mesures d'encouragement ? Et je ne suis pas du tout favorable à l'idée de créer des quotas a priori, mais plutôt : quels sont les outils, les leviers qu'on aurait pour appuyer un développement dans ce sens ? Merci beaucoup.

Emma DALAINE

Merci beaucoup. Bonjour, et merci encore une fois pour ce travail. Néanmoins, on avait quelques points qu'on voulait mettre en valeur, en tout cas quelques points qu'on jugeait non négligeables. Notamment, le premier, quant à la situation d'étudiants qui habitent loin de Sciences Po et sont donc soumis à différents soucis de transport et de temps de trajet. On posait notamment la question des IP sur, pourquoi pas, une priorité au niveau des inscriptions pédagogiques pour avoir un emploi du temps qui correspondrait plus au temps de transport et au temps de trajet de ces étudiants-là. Pourquoi ne pas finalement remettre en question les horaires extrêmes ? Donc, le 8 heures et 21 h 15. On sait, Monsieur VICHERAT, que vous vous étiez positionné à ce niveau-là, on voulait donc savoir ce qu'il en était : est-ce que c'est vraiment une mesure qui est réfléchie au point d'être mise en place ? Et ça permettrait vraiment aux étudiants qui ont donc un conflit horaire de modifier leurs horaires en fonction de ces temps de trajet. Donc, ça, c'était le premier point qu'on voulait aborder.

Deuxièmement, avec le récent contexte des grèves où beaucoup de cours ont été basculés en vidéo, enregistrées notamment, beaucoup d'étudiants ont justement remarqué — enfin, ont félicité entre guillemets ce format, des étudiants qui étaient en situation d'un état de santé qui les rendaient incapables d'assister à un cours en présentiel. Finalement, des formats vidéo enregistrés sur un temps court, qui seraient supprimés par la suite, leur ont facilité la tâche énormément. Donc, pourquoi ne pas plus interroger ce mode de format là ?

Et enfin, le dernier point, c'est qu'on a remarqué donc, et on félicite, l'application que Sciences Po a pour étudier les raisons de refus de stages, notamment. Donc, quant aux discriminations possibles, etc., on aimerait que cela soit étendu aux vœux, notamment aux vœux des troisièmes années, sur un possible refus de vœu. En effet, on a donc eu des remontées, d'un étudiant en particulier, qui interrogeait une possible discrimination quant à un refus. Donc, plutôt que cette interrogation se fasse en solitaire, pourquoi pas — enfin, même, on aimerait qu'elle soit accompagnée institutionnellement parlant, et donc qu'on puisse aussi étudier les vœux tout comme on étudie les refus de stages — sous le prisme d'une possible discrimination, qui serait regrettable. Voilà. Merci.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Jeanne, pour le travail accompli et pour ce rapport et les suggestions d'améliorations qu'il contient. Je voudrais simplement me limiter à la procédure de fonctionnement de pôles, et je me

demande si on est en train de multiplier les instances, ou on envisage un peu une façon de les unifier — un peu comme Title IX in the US, quelque chose comme ça.

Mathias VICHERAT

Merci, je suis désolé de prendre la parole, j'ai vu ça avec Jeanne, parce que je vais devoir vous quitter — on avait dit une heure, et en fait c'est plutôt une heure et demie. Mais le sujet le mérite amplement. La première chose, je vais un peu dans le désordre, sur la question de la diversité du corps professoral, que ce soit faculté permanente ou vacataires, effectivement, il n'y a pas que le sujet de la féminisation, il y a aussi — alors, en l'absence de statistiques dites ethniques, il est compliqué effectivement d'établir une politique active dans ce domaine. En revanche, on peut avoir le biais, qui est un biais qui vaut ce qu'il vaut, mais qui est quand même important et qui participe de la stratégie de Sciences Po, qui est la question de l'internationalisation du corps professoral. Aujourd'hui, on a une internationalisation qui est plutôt de l'ordre d'un quart de la faculté permanente. Je souhaiterais que l'on puisse développer davantage cette internationalisation. Ça fait partie des objectifs du plan de recrutement à cinq ans que l'on définit avec les membres de la faculté permanente, et en particulier avec Sergei GURIEV.

Sur la question du pôle, c'est-à-dire de la synergie et du travail en commun, je suis très favorable à cela, d'autant que l'on voit qu'il y a des problématiques qui sont parfois transverses. C'est-à-dire qu'une problématique peut être liée à une situation matérielle de handicap, relever de la discrimination, et en même temps avoir une dimension de violence sexiste, par exemple. C'est la raison pour laquelle sur le plan même des sujets et des problématiques qui peuvent se poser, je suis très favorable au pôle. Ce que je vous propose, c'est que Kate puisse vous en reparler mais que, de manière générale ça s'inscrive dans le cadre du plan qui sera présenté au mois de juin.

La question de la communication n'est pas propre au sujet des discriminations, elle se pose aussi sur les VSS. On a eu une communication assez massive et un taux de formation assez important sur les VSS, notamment pour les premières années - puisque ça vous avait été rappelé, 96 % d'entre eux ont suivi la formation. C'est moins vrai pour les deuxièmes années, et c'est moins vrai pour les enseignants vacataires. La faculté permanente l'a bien suivie. Et donc, on va avoir un enjeu à la fois de taux de suivi des formations et de bonne communication — parce que sur les VSS par exemple, même avec notre petit leaflet, on voit qu'il y a partout un déficit de communication et qu'on ne peut pas simplement s'appuyer sur de la communication digitale. Solidaires avait fait une bonne proposition, qu'on va mettre en œuvre, qui est d'avoir de petits présentoirs avec les dispositifs d'informations qui pourront concerner les VSS comme les discriminations. La bonne communication et la bonne information généralisée au sein de l'Institution est un vrai enjeu, parce qu'on peut s'améliorer très largement sur ce point.

Sur le travail de mémoire, on a - comme vous le savez - sur le campus de Menton, un accord avec le Camp des Milles. Je vais signer dans quelques jours une convention de partenariat avec le Mémorial de la Shoah. Et donc, je pense qu'effectivement, c'est une politique que nous devons renforcer très fortement. Evidemment on y travaille, et toutes les propositions sont les bienvenues.

Sur la question des sujets polémiques — on a encore en tête l'histoire de cette professeure de danse, avec une polémique complètement lunaire – mais, plus largement, il faut que l'on réfléchisse aux moyens non pas seulement de se prémunir contre ce type de polémiques, mais aussi d'avoir une politique active de communication sur ce que nous faisons de manière extrêmement concrète et, je trouve, extrêmement efficace dans bien des domaines.

Sur la question des temps de transport avec les inscriptions pédagogiques, il y a un groupe de travail inscriptions pédagogiques, je pense que ça doit s'inscrire dans ce cadre-là. C'est vrai que j'avais demandé à l'administration — après c'est compliqué mais je peux remettre l'ouvrage sur le métier — de pouvoir éviter, - hors demandes spécifiques des intéressés qui peuvent avoir un enseignement électif qui commence à 8 heures du matin et, dans ce cas-là, il ne faut pas le choisir - que l'on évite pour les étudiants qui habitent très loin les cours à 8 heures et les cours qui se terminent à 21 heures, et qu'on ait des logiques de prise en compte dans les maquettes individuelles et dans l'agenda pour éviter cela. Il faut qu'on ait une connaissance parfois plus fine des adresses effectives, mais ça participe d'une ambition, je pense, qu'on doit avoir, d'une individualisation des situations. Et donc je suis favorable à cela.

Je suis désolé, je dois vous quitter. Merci en tout cas pour les échanges et donc rendez-vous en juin pour la présentation du plan d'action de lutte contre les discriminations – et avant cela évidemment dans différentes instances. Et d'ici là, il y a toute une série de propositions, comme le fait au moment de l'évaluation d'avoir une case particulière — enfin, je rappelle qu'il y a aussi un commentaire général, et qu'il y est possible évidemment pour les étudiantes et les étudiants de mentionner des problématiques de discriminations. Le mieux, c'est que ça se passe aussi en cours d'année et pas simplement au moment du bilan, pour éviter le cas échéant de pouvoir reconduire ou de pouvoir maintenir un enseignant qui serait dans une dimension discriminante, mais ça fait partie de tous ces sujets-là évidemment des propositions que nous allons regarder pour le plan d'action. Merci.

Jeanne LAZARUS

Donc, sur les points où ce n'est pas à Mathias de répondre. Peut-être sur la question de l'usage des évaluations, pour moi, c'est un peu un pis-aller. C'est-à-dire que c'est vraiment en dernier recours. Le problème, c'est que ces évaluations arrivent en fin de semestre, c'est tard, et elles sont anonymes. Et ce n'est pas une très bonne pratique — alors, on peut se dire « c'est bien, l'anonymat protège les personnes », mais en même temps ça fait que les gens qui dénoncent quelque chose n'auront jamais à venir expliquer précisément de quoi ils parlent, et il peut y avoir des malentendus... enfin, donc, voilà, on peut utiliser ça, et d'ailleurs certains étudiants le font déjà, quand ils veulent dénoncer un comportement problématique, mais ce n'est pas très facile de s'en saisir. Ensuite, si on convoque l'enseignant pour dire « un élève a dit ça », eh bien l'enseignant va dire « non, mais il n'a rien compris », ou « elle n'a rien compris », « et puis de toute façon, je ne sais pas qui c'est ». Enfin, en termes d'outil de preuve, je pense que c'est un tout petit peu faible. Alors, on peut se dire que si c'est répété, si pour un enseignant, il y a la moitié de ses étudiants qui disent la même chose, évidemment que ça va avoir un impact, mais si c'est une seule personne comme ça, ça peut être difficile.

J'ai été très sensible à ce que vous avez dit sur la question de la pédagogie et de la dynamique de classes. Et ça, je crois que ça fait partie des choses à réfléchir sur les formations. Et justement, sur le fait que ces formations, il faut les adapter aux différents secteurs. Il y a vraiment des enjeux autour de la pédagogie qui ne sont pas du tout les mêmes que juste faire — enfin, c'est important de faire une formation pour sensibiliser aux types de discriminations qui existent, aux dynamiques aussi discriminatoires que beaucoup de gens ignorent, par où ça passe, une discrimination, le fait que certaines paroles heurtent, ou le simple fait de mal prononcer les noms des gens — enfin, voilà, des choses comme ça, qui sont des choses qui en fait sont récurrentes pour les gens concernés, et qui finissent par abîmer la confiance en soi, etc. Et donc, ça, c'est important d'avoir des choses larges, que tout le monde soit sensibilisé, mais il y a après des enjeux qui touchent spécifiquement les enseignants, et qu'il faut travailler avec eux. Alors, malheureusement, ce n'est pas comme s'il y avait des solutions miracles, enfin ce sont des choses de long terme, mais déjà qu'il y ait une sorte d'intérêt pour le sujet, et de prise de conscience de ça, c'est important.

Voilà. Et après, sur – enfin, sur le reste, c'est vraiment autour du plan d'action, tous les éléments qui ont été dits, donc je ne vais pas en rajouter. Fanny, je ne sais pas si vous voulez ?

Fanny ADDA

Merci, Jeanne. La démarche, enfin s'il y avait une idée à retenir, je crois, c'est qu'en faisant de la prévention des discriminations, on réduit les risques. Et si on n'en fait pas, enfin de façon logique, ça veut dire qu'on accepte les risques. Donc, le fait de prévoir ce plan d'action, ça nous permettra de se poser des questions que peut-être on ne se posait pas toujours, ou pas constamment, à certains égards. Et, voilà, j'ai une pleine confiance pour la suite, même s'il n'y a pas de solutions magiques, comme le disait Jeanne.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Je suis navrée de ne pas être avec vous en présentiel pour ce sujet important, ainsi que pour le bilan d'aides sociales, c'est indépendant de ma volonté. Désolée.

Peut-être pour répondre sur les points d'organisations à la fois déjà en place, à venir, à améliorer, et le plan d'action, très rapidement. Vous le savez, la direction de l'engagement, qui a été lancée en janvier, rassemble désormais des missions qui étaient auparavant dans différentes directions. Donc, on a déjà, je dirais, pris la mesure de l'importance de cette logique de pôle, entre à la fois les deux référentes lutte contre les discriminations et lutte contre les violences sexuelles et sexistes, ainsi que le pôle santé et le pôle handicap. Donc, ces quatre missions sont désormais dans une même direction, avec un pilotage du coup plus cohérent, plus rassemblé, et ça nous permet justement d'être dans une efficacité renforcée, dans un partage des bonnes pratiques, dans une action concertée sur certains sujets précis, sur certains cas précis. Ça, c'est essentiel, et on a à cœur de travailler évidemment en renforçant cette logique d'équipe.

Sur la question des moyens et des ressources supplémentaires, côté — alors, en dehors de la direction de l'engagement, il y a déjà eu un nouveau recrutement approuvé pour renforcer la CEIP, qui était essentiel, et justement dans une logique de prévision du plan d'action lutte contre les discriminations. Donc, c'est certain qu'il y aura une montée comme il y a eu pour les VSS, une libération de la parole et donc une montée de signalements, et donc probablement une montée du nombre de dossiers transmis à la CEIP. Mais vous pourrez compter sur moi, et je suis déjà à l'œuvre là-dessus, pour renforcer aussi les équipes qui interviennent plus sur à la fois la formation, la sensibilisation dont on vient de parler, éléments absolument clefs, le fait de pouvoir se présenter devant la communauté étudiante est essentiel, à des moments importants, typiquement à la rentrée, à différents moments, différentes échéances importantes de l'année, mais également dans l'accompagnement des victimes. On l'a vu pour le bilan VSS, on sait que c'est essentiel, qu'il y a un besoin de renforcement des moyens en la matière pour qu'il y ait un accompagnement vraiment poussé et approfondi des différentes situations. Donc, ça, vous pourrez compter sur moi pour défendre les besoins et les intérêts de la communauté étudiante en la matière, mais aussi la direction de l'engagement dans sa volonté de se mobiliser très fortement sur ces sujets — évidemment dans une logique rassemblée, qui est sa raison d'être.

Raphaël CHARPENTIER

Merci, et merci infiniment à toutes et tous pour ce point dense, mais nécessaire sur le groupe de travail. Merci encore pour tout le travail qui a été mené pour ce groupe de travail, pour tout le travail mené au quotidien, Madame ADDA, aussi dans la lutte contre les discriminations, et chacune et chacun ici. Et donc, on se retrouve avant pour en discuter, et au moins en juin, en tout cas pour certains et certaines, sur la suite à donner à ce groupe de travail. Merci encore.

VII. POINT D'ÉTAPE SUR LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION PAR LE HAUT CONSEIL À L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (HCERES) (2023/2024)

Raphaël CHARPENTIER

Alors, on fait une petite inversion dans l'ordre du jour et on passe tout de suite au point sur la procédure d'évaluation par l'Hcéres, puisque je comprends qu'il y a des contraintes d'agendas.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Nous allons faire un point rapide, un bilan d'étape, comme nous nous étions engagés à le faire au mois d'octobre lors de la présentation de la démarche d'auto-évaluation de nos formations auprès du Hcéres, qui est donc un organisme d'évaluation au niveau national. Cette évaluation concerne donc nos formations en premier et deuxième cycles, et ça rejoint un peu vos questions, notamment sur la projection, où va-t-on, qu'est-ce qu'il va se passer demain, et le directeur vous a parlé de la stratégie 2030, qui vous sera présentée également, mais tout cela s'inclut bien sûr dans cette démarche d'auto-évaluation. Nous avons, avec une équipe projet que nous avons présentée, des réunions à peu près deux fois par semaine pour à la fois travailler sur les thématiques qui sont demandées par l'Hcéres, et récupérer, collecter tous les documents et tous les indicateurs qui sont nécessaires.

Vincent TENIERE, donc secrétaire général adjoint, va vous faire un rappel sur le calendrier de l'évaluation. Je reprendrai la parole après pour rentrer un petit peu plus dans le détail.

Vincent TENIERE

On vous avait présenté le 7 novembre dernier toute la procédure et le calendrier, et je vais donc aller très vite, mais voici quelques éléments pour remettre un peu en mémoire les grands jalons de ce calendrier. L'évaluation qui a été lancée début octobre 2022, va courir jusqu'en juin 2024. Il s'agit donc d'un long assez processus et complexe, avec plusieurs étapes. La première étape, c'est la phase d'auto-évaluation, qui est à la main de l'établissement Sciences Po, et qui, je le rappelle, joue à trois niveaux : au niveau des centres de recherche, au niveau des diplômes et grades, comme l'indiquait Myriam, pour ce qui concerne les formations, et une évaluation plus globale enfin, comme une sorte de chapeau, au niveau de l'établissement. Je le disais, cette évaluation a commencé en octobre, lorsque l'on est venus vous présenter, ainsi qu'aux autres instances, la démarche. On a lancé depuis le travail d'auto-évaluation collectif au sein de Sciences Po, à la fois pour les formations, pour la recherche, et puis pour l'établissement. L'élément important à avoir en tête, et qui évidemment détermine tout notre rétroplanning, c'est la remise des rapports d'auto-évaluation, qui doit être faite sur la plateforme du Hcéres d'ici le 1^{er} juin pour la partie recherche et le 15 juin pour la partie formation et la partie établissement.

Ensuite viendra une phase d'évaluation, en 2023-2024, avec d'abord la venue à l'automne d'experts pour venir discuter de nos formations et de notre politique de recherche au sein des centres de recherche. Et ensuite, au niveau établissement, les experts viendront pour l'établissement entre le 2 et le 4 avril 2024, dans un an donc. Et puis, enfin, le rapport, qui est donc public, et qui couvre la période 2018-2022, sera mis en ligne sur le site du Hcéres en juin 2024 — c'est ce qui est annoncé à ce stade, ça sera peut-être décalé sur la rentrée de septembre, on verra.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Un petit rappel rapide des enjeux de cette auto-évaluation, sachant que toutes les parties prenantes — le Collège universitaire, les Écoles, les directions centrales et transversales — ont été associées à ces réunions. Donc, elles se sont tenues — nous avons, au semestre précédent, réuni 14 fois les acteurs de ces groupes thématiques, autour donc, deux par groupes de ces thématiques, qui vous parlent certainement, puisqu'ils traduisent la vie de notre établissement et les enjeux sur lesquels nous nous interrogeons pour à la fois évaluer ce qu'il s'est passé depuis 2018, et ce qui va être mis en place pour les années à venir.

Donc, je ne vais pas reprendre chacun des groupes, mais sur l'orientation, vous voyez bien que c'est un sujet qui est très, très important. Vous en parlez à chaque fois, et on sait qu'il y a des problématiques particulières. Notamment, vous avez parlé encore tout à l'heure des vœux de Masters, on s'interroge beaucoup sur la qualité de l'orientation, sur ce qui motive les étudiants à choisir un Master, et aussi ce qu'il se passe une fois que le premier emploi est trouvé, pour aller au-delà — parce que nous savons que les indicateurs du premier emploi sont très bons à Sciences Po, mais qu'est-ce qu'il se passe au-delà, et notamment cinq ans après la diplomation, voir un petit peu comment évoluent les différentes carrières et comment Sciences Po est en mesure via sa formation de s'adapter à l'évolution des connaissances. Et c'est pour cette raison que nous avons associé également la formation tout au long de la vie.

Les sujets d'internationalisation qui sont majeurs dans notre établissement, qui répondent aussi à une recommandation — enfin, à une question qui avait été posée par le précédent rapport sur, tout en reconnaissant la force de l'internationalisation de notre établissement, puis on a vu ce matin avec les échanges qu'il y a eu sur le bilinguisme, c'était un vrai sujet. La question qui se pose, c'est de savoir pourquoi on a — qu'est-ce qui différencie nos partenariats en troisième année pour des séjours d'études de nos partenariats pour des formations diplômantes. Donc, voilà, des sujets qui sont passionnants, et qui nous permettent d'entrer dans les sujets que nous vous présenterons donc lors d'un groupe de travail. Donc, peut-être un retour sur le rétroplanning, et notamment deux petites options qui vont nous permettre de gagner un petit peu de temps, on l'espère.

Vincent TENIERE

Merci, Myriam. Effectivement, je vous le disais, le travail sur l'auto-évaluation à trois niveaux a été engagé. On a déjà bien avancé pour la partie recherche et la partie formation, avec un peu de retard, mais l'on s'était construit un rétroplanning avec suffisamment de marge pour que ce ne soit pas problématique. On a déjà de premières versions au stade de la première relecture interne pour ce qui concerne les centres de recherche, et l'évaluation des grades. Et cela nous permet, dans une logique d'évaluation intégrée, selon la logique promue par l'Hcéres, qui vise à ce que l'évaluation des centres de recherche et l'évaluation des formations nourrissent l'évaluation plus globale de l'établissement, de travailler désormais sur l'auto-évaluation de l'établissement, qui va être le chapeau de toute cette démarche.

Le point important, Myriam le disait, c'est qu'on souhaite évidemment, et le directeur a beaucoup insisté sur ce point, associer les instances — plus que précédemment, d'ailleurs, qu'il y a cinq ans — avec, on l'avait évoqué, je crois que ça a été indiqué par Pauline BENSOUSSAN ce matin, l'idée de faire une réunion inter-instances pour vous associer, dans un cadre adapté à une discussion collective sur des documents. L'idée, dans le rétroplanning qu'on vous indique, c'est que l'on transmette les documents aux instances le 11 mai, donc CVEF et CI en même temps, et qu'il y ait une réunion d'un groupe de travail, une réunion autour du 15 mai. La date est encore à caler. Avec donc une discussion en plénière, en CVEF le 5 juin. Ça, c'est pour l'option 1.

Myriam l'indiquait, on a une deuxième option qui permettrait de desserrer un tout petit peu la contrainte, on en discute avec l'Hcéres, et on aurait la possibilité en décalant juste de quelques jours la remise du rapport sur le site, et l'Hcéres s'est montré plutôt favorable, on attend tout simplement leur confirmation, la possibilité de faire un groupe de travail plutôt la semaine du 29 mai, ce qui nous permettrait évidemment de vous transmettre à tous un document plus mature, et d'avoir surtout la possibilité de rentrer dans une logique incrémentale, avec une première consolidation des retours du CVEF en juin, début juin, et un passage au CI le 20 juin pour une transmission qu'on estime à peu près autour du 26 juin.

Voilà les principaux points que l'on souhaitait partager avec vous afin de bien communiquer et anticiper les prochaines étapes dans la finalisation des rapports d'auto-évaluation et la discussion avec vous, chers élus.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des interrogations sur ce point ?

Cécile LAVIER

Merci beaucoup, là aussi je salue la qualité du travail mené. Je voulais juste faire un tout petit retour sur comment ça se passe en ce moment dans les centres de recherche. J'avais déjà alerté en octobre sur le fait qu'il fallait faire attention à ce que ce rapport ne présente pas une image trop homogénéisée de la situation de la recherche et du doctorat à Sciences Po. En fait, j'ai l'impression qu'il n'y a pas vraiment de procédures établies pour les unités de recherche, ou alors je n'en ai pas conscience, mais en tout cas ce qu'on voit aujourd'hui, c'est que toutes les unités de recherche mènent ce travail d'auto-évaluation de manière très différente, notamment dans l'implication des doctorantes et doctorants et des postdoctorantes et postdoctorants. Et donc, du coup, ça fait que d'un centre de recherche à l'autre, il y a des auto-évaluations qui sont faites avec une image très différente de ce qu'est la vie de ces centres. Je ne sais pas si c'est possible de corriger le tir maintenant, mais je voulais en tout cas le partager avec vous — peut-être que ce sont des choses à réfléchir pour la prochaine évaluation, de proposer aux centres de recherche une marche à suivre un peu plus formalisée pour inclure toutes les parties prenantes de cette évaluation. Merci.

Vincent TENIERE

Merci de ce commentaire, effectivement vous nous aviez alerté sur ce point en amont. Comme vous le savez, il y a une équipe projet spécifique sur la partie recherche, et une qui porte l'autoévaluation au niveau du diplôme national de doctorat. Ce sont deux processus qui sont nettement distincts du point de

vue du Hcéres, et donc également du point de vue de Sciences Po, même si nous veillons à leur articulation constante. Évidemment, on en tiendra bon compte de votre remarque en vue de la prochaine évaluation dans cinq ans, mais on nous allons dès à présent faire remonter ce point. Je pense que nous avons encore du temps pour permettre une forme d'harmonisation. Nous veillons évidemment à une harmonisation, mais la méthode qu'on a mise en place vise aussi à responsabiliser les centres et à faire en sorte qu'ils portent fortement ce travail d'auto-évaluation. Actuellement, nous sommes précisément dans la phase où la relecture permet de voir les points et les éventuels biais à travailler pour non pas tant pour homogénéiser, que pour s'assurer qu'effectivement, le processus associe bien toutes les parties prenantes. Nous prenons donc bonne note de ce point et que nous faire remonter dès aujourd'hui à nos amis de l'équipe projet sur la partie recherche. Parfait, merci beaucoup.

VIII. BILAN 2021-2022 DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons donc passer au dernier point de l'ordre du jour, qui est le point sur la politique d'aide financière et de services aux étudiants. Je laisse donc la parole à Francesca CABIDDU.

Francesca CABIDDU

Merci. Bonjour à toutes, bonjour à tous. Merci de m'avoir conviée pour la présentation du bilan 2021-2022. Je vais, dans le cadre de cette présentation, aborder essentiellement trois points. Je vais vous présenter les résultats de la refonte des droits de scolarité qui a été appliquée pour la première fois lors de cette année 2021-22. Nous verrons ensuite quels sont les chiffres à retenir pour l'année en cours pour cette même année. Et ensuite, un mot sur l'accompagnement étudiant, et notamment sur l'accompagnement qui a été mis en place dans le cadre de la crise ukrainienne.

Concernant les droits de scolarité, je rappelle avant toute chose qu'à Sciences Po nous avons un système de droits de scolarité progressifs. Les droits sont calculés en fonction des revenus des familles pour les résidents fiscaux de l'espace économique européen. Et ce système est adossé à une politique ambitieuse d'aide financière spécifique à Sciences Po. Dans le cadre de la refonte, l'objectif essentiel était de faire évoluer notre barème actuel dans le sens d'un lissage, qui a permis une complète individualisation du montant des droits de scolarité. Donc, on est passé d'un système à quinze tranches à un montant individualisé, donc calculé au plus près de la situation financière de chaque famille. Quel était l'objectif de ce barème lissé ? Premier objectif : nous avons souhaité renforcer la dimension de justice du système. C'est un objectif qui a été atteint, puisque les effets de seuils, grâce au lissage, ont été complètement supprimés, et également les disparités de taux d'effort qui étaient inhérentes au système par tranches.

Deuxième objectif : il s'agissait de conforter le caractère redistributif de notre système afin d'accueillir 30 % de boursiers du CROUS en première année du collège universitaire et de nous ouvrir plus largement aux familles de classes moyennes. Je vais en parler dans quelques instants, ces objectifs ont également été atteints lors de la première année de la refonte. Et bien évidemment, il s'agissait également de maintenir les conditions de vie et d'études de la communauté étudiante au meilleur niveau, avec un renforcement du dispositif serviciel.

Quels étaient les leviers qui ont été identifiés pour atteindre ces objectifs ? J'ai identifié les principaux pour vous en rendre compte aujourd'hui. Souvenez-vous, dans le cadre de la refonte, le seuil d'exonération des droits de scolarité a été relevé, et les étudiants redevables de moins de 100 euros de droits de scolarité ont été totalement exonérés — ce qui a conduit à une augmentation du nombre de familles non boursières exonérées de 17 %. Ensuite, deuxième levier, à l'occasion de la refonte, il avait été également décidé de ne pas demander de contributions supplémentaires aux familles disposant de revenus inférieurs au revenu médian constaté à Sciences Po. Je précise que pour certaines familles l'impact de la refonte est neutre et une grande partie a payé moins de droits de scolarité. Et ce sont 56 % de nos étudiants qui se situent dans cette catégorie. Il est également important de rappeler que le revenu

médian constaté à Sciences Po est supérieur à 103 000 euros par an, pour une famille de deux adultes et de deux enfants, et que ce seuil est considéré par l'Observatoire des inégalités comme le seuil d'entrée dans la catégorie des 10 % des plus riches. Ce qui m'amène au point suivant. Nous avons donc, dans le cadre de la refonte, décidé de demander une contribution supplémentaire uniquement aux familles les plus aisées, les plus favorisées, donc celles qui disposent de revenus qui sont supérieurs au revenu médian constaté à Sciences Po. Et enfin, dernier aspect de la refonte, le tarif maximal et le seuil d'accès à ce tarif maximal avait été rehaussé — le seuil a été rehaussé de 40 %, et le tarif de 20 %. Et aujourd'hui, nous avons 23 % d'étudiants qui paient le niveau maximum de droits de scolarité — ils étaient 26 % en 2020.

Je termine avec les chiffres essentiels de cette année. Cela a sans doute déjà été évoqué devant cette instance, l'objectif de 30 % de boursiers CROUS en première année a été atteint. Nous sommes passés d'un taux de 24 % en première année à un taux de plus de 29 %. Ce qu'il est intéressant d'observer aussi, c'est que la répartition des boursiers dans les différents échelons CROUS a évolué, puisque le nombre de boursiers situés aux échelons 5, 6 et 7 a augmenté de 32 %. Je rappelle que les échelons 5, 6 et 7 correspondent aux échelons des familles les plus modestes. En 2021-2022, 34 % d'étudiants ont été totalement exonérés de droits de scolarité. Dans cette catégorie rentrent bien évidemment les boursiers du CROUS, les familles non boursières disposant de faibles revenus, et d'autres catégories, par exemple les étudiants ayant le statut de réfugiés. Au total, ce sont près de quatre familles sur dix qui ont obtenu une aide financière unique en 2021-2022, et ces 35 % d'étudiants aidés ont été bénéficiaires d'une aide financière globale de plus de 11,6 millions d'euros, hors aides publiques.

Un mot sur l'accompagnement étudiant. Bien évidemment, l'aspect financier est très important dans le cadre de l'accompagnement des étudiants vers la réussite, mais l'accompagnement extra pédagogique l'est tout autant. En 2021, un centre de services étudiants a ouvert ses portes. Je ne vais pas aujourd'hui détailler ses missions, puisque nous avons eu l'occasion d'approfondir ce point à d'autres occasions. Simplement, je rappelle que le cœur de la mission de ce centre est justement l'accompagnement étudiant. Je voudrais simplement illustrer son action avec un exemple concret, qui est celui du soutien qui a été apporté aux étudiants qui ont subi les conséquences de la crise en Ukraine.

Vous voyez ici les différents volets du soutien qui a été apporté à cette population. Rappelons qu'à partir du printemps 2022, Sciences Po a considérablement amplifié sa politique de soutien aux étudiants en exil, et deux populations ont été essentiellement concernées par ce soutien : les étudiants ukrainiens en scolarité (et plus largement les étudiants en scolarité qui ont subi les conséquences de cette crise) et nous avons également organisé un accueil qualitatif et renforcé d'étudiants ukrainiens qui nous ont rejoint au mois d'avril 2022 en échange, en provenance de deux universités ukrainiennes partenaires. Au total aujourd'hui, ce sont 51 étudiants qui sont accompagnés, et plus de 500 000 euros ont été consacrés à ce soutien. Et vous voyez ici comment l'aide s'est déclinée. Les étudiants en scolarité ont pu bénéficier d'une suspension du paiement des droits de scolarité et d'exonérations, les étudiants en échange ont reçu une bourse mensuelle de 1000 euros à partir de leur arrivée en France. Nous sommes intervenus auprès des services de l'État pour faire en sorte que les étudiants obtiennent des prolongations de titres de séjour, que les étudiants nouveaux arrivants obtiennent la protection temporaire au plus vite, élément essentiel pour accéder à un certain nombre de démarches et de services. Nous avons également collaboré avec nos partenaires dans le domaine du logement pour que ces étudiants soient logés dans des résidences CROUS notamment, avec un loyer particulièrement modéré. Et nos pôles santé se sont mobilisés pour proposer une écoute psychologique.

Donc, vous voyez comment l'individualisation du soutien et l'accompagnement global de chaque situation peuvent permettre un soutien réellement qualitatif. Et les équipes du centre de services aux étudiants déploient cette approche à l'échelle des 15 000 étudiants. Je me permets de préciser que bien évidemment, la direction de l'accueil et de l'accompagnement n'est pas la seule à intervenir dans l'accompagnement. Dans le cadre de la crise ukrainienne, et dans tous les domaines de la vie étudiante, la collaboration est forte avec la direction de la vie étudiante, l'ensemble des services de la direction de l'engagement, les campus, les Écoles, et la direction des affaires internationales.

Et je termine mon point avec un appel à contributions. Cette année, en septembre 2023, le centre de services étudiants fêtera sa deuxième année d'existence. Ce lieu a été conçu comme un lieu

d'accompagnement, mais aussi comme un lieu d'échanges et de co-construction avec la communauté étudiante. Et nous aurons à cœur cette année de lancer une consultation auprès de nos utilisateurs pour réfléchir au dispositif serviciel, le faire évoluer le cas échéant, mais surtout continuer à percevoir la diversité des besoins de la communauté étudiante. Donc, je termine cette présentation avec un appel à contributions, pour ceux qui le souhaiteraient, au cours de l'année 2023. Merci pour votre attention, et puis je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Raphaël s'excuse, il avait une obligation professionnelle, donc je prends sa suite. Merci beaucoup pour votre intervention, qui était très claire. Avant de passer aux séries de questions, j'aurai moi-même quelques questions, remarques à effectuer. J'aurai trois questions. La première concerne les aides publiques. Alors, les étudiants qui intègrent Sciences Po en Master après avoir obtenu une licence dans une autre académie que celle de Paris sont censés être éligibles à un complément « aide à la mobilité Master », qui remplace en quelque sorte la bourse au mérite à la fin des trois premières années d'études. Or, les étudiants qui sont inscrits en Master à Sciences Po n'ont pas accès à ce complément — à titre personnel, je n'ai pas pu le recevoir lorsque j'ai intégré Sciences Po en Master. Je me demandais donc si vous aviez connaissance de ce problème, et si une discussion avec le CROUS pouvait être engagée à ce propos.

Second point, j'ai l'honneur de représenter depuis cette année le CVEF au sein de la commission de suivi social, avec madame SAADA et madame BUON. Comme votre document le rappelle, la commission est censée s'occuper de cas particuliers d'étudiants qui rencontrent de réelles difficultés de paiement de leurs frais de scolarité suite à des aléas et à des changements de situation personnelle. Or, lors des réunions de la commission, nous constatons qu'un très grand nombre, et parfois même la majorité, selon les sessions, des dossiers qui nous sont soumis concernent des demandes qui sont peu sérieuses et justifiées, pour le dire de façon aimable, et émanent de foyers qui semblent quand même très loin de l'indigence. Je me demandais donc s'il pouvait être envisagé de revoir les conditions de filtrage des dossiers qui sont soumis à la commission. Je comprends qu'il y a un principe d'égalité de traitement qui nous enjoint à évaluer tous les dossiers de la même façon, mais certaines demandes nous semblent tout simplement à la limite de l'irrespect pour les personnes qui ont véritablement besoin d'aide.

Ma dernière question est davantage une proposition, qui émane du groupe de travail sur l'égalité des chances qui a été créé cette année au sein de NOVA, et que j'ai la chance de coordonner. Donc, nous avons envisagé l'idée de mentionner sur les relevés des notes des étudiants qui le demandent, donc sur la base du volontariat, l'exercice d'un emploi étudiant. L'idée, c'est qu'un bulletin ne signifie pas tout à fait la même chose lorsqu'un étudiant est obligé de travailler dix heures, voire plus, à côté de ses cours pour pouvoir se nourrir ou se loger. Donc, le fait de mentionner ce volume horaire dans les dossiers des étudiants pourrait permettre d'expliquer des notes qui sont des fois plus faibles que la moyenne, ou au contraire le mérite supplémentaire d'étudiants qui arrivent à maintenir un bon niveau alors qu'ils bénéficient de moins de temps d'étude que les autres. Cela permettrait également de ne plus faire de situations financières précaires un handicap pour le recrutement ou l'accès à d'autres cursus sélectifs après ou en parallèle de Sciences Po. Il nous semble qu'il s'agirait donc d'un grand pas pour l'égalité des chances au sein de notre école, et si cette idée vous intéresse, nous sommes évidemment ouverts à toutes discussions sur ses modalités d'application.

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Anissa CHEHBIB

Merci, Madame CABIDDU, pour cette présentation que nous demandions depuis longtemps à SPES-UNEF. Donc, j'aurai plusieurs remarques. Tout d'abord, nous voyons que les frais de scolarité des étudiants membres de l'espace économique européen sont modulés en fonction des revenus de leur foyer fiscal. Or, sauf erreur de ma part, ce calcul ne prend pas en compte les différences de niveaux de vie et de pouvoir d'achat entre les différents pays membres. Je pense par exemple à la Suisse, où les salaires sont plus élevés, mais le coût de vie aussi. Donc, un certain nombre d'étudiants se retrouvent à payer

des frais de scolarité supérieurs à leur niveau de revenus dans leur pays, et on aimerait donc savoir si c'était possible de mener une réflexion à ce sujet.

Le rapport mentionne également que la politique des frais de scolarité en fonction du cycle d'inscription dans le diplôme a évolué en 2009. Depuis, les frais de scolarité de Bachelor et de Master sont différents. On dénonce cette décision, qui a servi à justifier une augmentation exponentielle des frais de scolarité en Master. Enfin, pour que les étudiants extra-communautaires puissent toucher les bourses CROUS, ils doivent être titulaires d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident, être domiciliés en France depuis au moins deux ans, et pouvoir attester d'un foyer fiscal de rattachement en France depuis au moins deux ans. Ça fait beaucoup de critères, de surcroît très contraignants. Pour les étudiants européens qui ne peuvent toucher les bourses CROUS qu'à partir de leur deuxième année en France, Sciences Po leur verse le complément de bourse. On aimerait donc savoir pourquoi ça n'est pas, semble-t-il, le cas pour ces étudiants extracommunautaires. Et je me permets d'ajouter que certains étudiants extracommunautaires bénéficient des bourses Boutmy, qui leur permettent d'être exonérés totalement ou partiellement des frais de scolarité. Or, pour certains, ils ne touchent aucune autre aide, si ce n'est celle concernant le paiement des frais de scolarité. Certains sont donc obligés de se salarier à côté de leurs études, ce qui conduit parfois à des situations dramatiques d'échec scolaire et de précarité sociale. Il nous semblerait donc utile de réfléchir à une prise en charge des bourses CROUS également pour ces étudiants, au-delà d'une simple inscription sur le diplôme, ce qui serait cependant une bonne idée.

Donc, nous sommes complètement conscients que la politique d'aide sociale de Sciences Po est volontariste, mais ce n'est pas vraiment le cas pour les étudiants extracommunautaires, qui sont obligés de payer les frais maximums, qui s'élèvent à 14 000 euros pour une année de Bachelor et à 20 000 euros pour une année de Master, et ce indépendamment de leurs niveaux de revenus. Ça fait plus de 80 000 euros pour une scolarité de cinq ans à Sciences Po, ce qui me paraît énorme. Et une augmentation de 7,5 % des frais de scolarité a même été votée en décembre dernier par le Conseil d'administration de la FNSP, je le rappelle. Nous tenons donc à exprimer ici une fois de plus notre désaccord avec cette politique de frais de scolarité différenciés pour les étudiants extracommunautaires, qui constitue une vraie barrière pour ces étudiants, obligeant bon nombre d'entre eux à s'endetter ou à se salarier. Les bourses Boutmy sont largement insuffisantes. On constate en plus une diminution du nombre de boursiers hors espace économique européen en 2021 par rapport à 2020, et nous souhaiterions savoir à quoi cela est dû — c'est la page 14 du rapport. Merci.

Francesca CABIDDU

Juste la dernière question, pourriez-vous la répéter svp ?

Anissa CHEHBIB

Sur la page 14 du rapport, on constate une diminution du nombre de boursiers hors espace économique européen en 2021 par rapport à 2020, et on souhaiterait savoir quelles en sont les causes — sachant que je ne pense pas que le contexte fait que les étudiants sont en situation économique plus favorable.

Cécile LAVIER

Merci beaucoup pour cette présentation. Je voulais d'abord m'allier à la remarque de mes camarades de l'UNEF concernant la situation des étudiants extra-communauté européenne ; aller dans le sens de l'intervention de madame ARTAUT concernant la situation des étudiants salariés : je pense qu'il y a un travail à Sciences Po pour mieux reconnaître ces situations. Il y a une politique beaucoup plus volontariste que la nôtre dans l'enseignement supérieur — je pense notamment aux dispenses d'assiduité, ou aux priorités qui peuvent être données pour l'inscription pédagogique. Moi, je vois en tant qu'enseignante qu'en fait la majorité du temps, je n'ai pas connaissance du statut étudiant salarié de mes étudiants, ce qui est un vrai problème en fait. À part quand ils décident de le partager avec moi, je ne le sais pas, et ça change complètement ma pédagogie si je sais qu'on travaille dix heures, vingt heures à côté des enseignements.

Et puis, évidemment, le point doctorant. Je suis ravie de voir un paragraphe sur l'aide dédiée aux doctorants et doctorantes. Je suis d'autant plus ravie que c'est pour rappeler qu'on est enfin exonérés de

frais de scolarité dans cet établissement. Cependant, je vois que la politique en termes d'accompagnement aussi est très volontariste, je pense qu'on bénéficie d'un tout petit pan de cette politique sociale, et je pense que ce n'est pas dû à une mauvaise offre à Sciences Po, mais plutôt à deux choses. D'abord, mais ça, j'ai eu l'occasion déjà de le dire à plein d'occasions, mais une mauvaise connaissance en fait de vos services par la communauté que je représente, qui est due au manque de communication spécifique pour les doctorants et doctorantes, d'une part. Et d'autre part, je pense quand même qu'il y a des dispositifs d'accompagnement qui pourraient être un peu plus... pas dédiés à nous, car je sais qu'on est une petite population, mais en tout cas il y a des choses à développer, je pense, parce qu'on a des besoins spécifiques. Je pense au fait que malheureusement, une majorité d'entre nous finissons nos thèses au chômage ou au RSA, et là, on n'est pas très bien accompagnés, ni par l'École de la recherche ni plus généralement par l'administration. Je pense que ce sont des choses qui peuvent être réfléchies avec nous, sur comment on peut passer cette période qui est un peu compliquée dans les meilleures conditions. Voilà, on est complètement disposés à en discuter avec vos services. Mais merci en tout cas pour le travail qui est fait depuis cette rentrée.

Francesca CABIDDU

Concernant votre premier point, effectivement il existe une aide complémentaire à la mobilité, qui n'est pas gérée par Sciences Po, et nous n'avons aucune visibilité sur le nombre d'étudiants qui en bénéficient. C'est un élément qu'il faut approfondir. Je crois que c'est la mairie de Paris qui a mis en place ce dispositif pour les étudiants qui rejoignent l'Île-de-France. Donc, nous ne sommes pas associés, ni aux décisions ni à la procédure. Je dois me renseigner et reviendrai revenir vers vous.

Concernant la commission de suivi social, l'objectif est de vous présenter toutes les situations qui nous sont signalées. Parfois, il y a de réelles baisses de revenus, mais le niveau de ressources de départ est tellement élevé qu'effectivement ça peut paraître étonnant que la commission soit saisie, je partage votre avis. Cependant, à mon sens, il est important que l'administration demeure transparente vis-à-vis des membres de la commission et présente toutes les demandes qu'elle reçoit. Je vous laisse en discuter avec madame FURIC pour voir comment ce point peut être amélioré.

Concernant les frais de scolarité des étudiants extracommunautaires, il y a plusieurs éléments à rappeler. Tout d'abord, la distinction entre les étudiants qui ont une résidence fiscale en Europe et ceux qui ont une résidence fiscale hors espace économique européen a été introduite par l'Institution, en se basant sur le principe de l'impôt communautaire. Les étudiants extracommunautaires ne sont pas soumis au paiement de l'impôt en Europe et ne contribuent pas au financement du système éducatif européen, et donc français, comme c'est le cas pour les étudiants européens qui sont donc soumis à un calcul des droits de scolarité en fonction des revenus. Le calcul des droits de scolarité ne tient pas compte effectivement des différents niveaux de vie ni du traitement fiscal qui est réalisé dans chaque pays. La base de calcul est l'ensemble des ressources perçues par les familles, avant tout traitement fiscal et avant impôts — pour traiter tout le monde sur un pied d'égalité. Les familles Suisses par ailleurs paient les droits maximums puisque la Suisse se situe hors espace économique européen.

Il est vrai que les étudiants extracommunautaires sont soumis au niveau maximum de droits de scolarité, mais il faut savoir que cette population est aussi bénéficiaire d'une aide financière importante, qui ne se réduit absolument pas aux bourses E. Boutmy. Sachez qu'à la suite de la refonte, le taux d'étudiants extracommunautaires aidés est passé de 33 % à près de 40 %. Et souvenez-vous, dans le cadre de la refonte, non seulement nous avons augmenté le budget des bourses Boutmy de 350 000 euros par an progressivement pour atteindre à terme un million d'euros d'aide financière, nous avons également augmenté le budget de la commission de suivi social d'environ 16 %. Et cette année, le budget de l'aide sociale a augmenté de 330 000 euros, pour justement accompagner de manière encore plus individualisée les étudiants extracommunautaires. Tous les étudiants qui rencontrent une difficulté en lien avec par exemple le coût de la vie dans leur pays ont la possibilité de saisir l'équipe de l'aide sociale, qui peut mener des études individualisées et attentives au contexte global de l'étudiant - les revenus, mais aussi le coût de la vie sur place et la situation des familles. Le service de l'aide sociale peut être sollicité pour accompagner les étudiants internationaux.

Pour répondre à la remarque sur les doctorants, bien évidemment, vous êtes également concernés par une grande partie des dispositifs présentés dans le bilan — sauf les dispositifs d'accompagnement des droits de scolarité car vous bénéficiez des droits fixes. Par ailleurs, cette année, les aides pour les doctorants ont augmenté de 200 % à la suite d'une nouvelle politique exonératoire, appliquée de manière rétroactive dès septembre. Et vous avez accès effectivement à un certain nombre de dispositifs, qu'on devrait peut-être valoriser davantage. Je sais que Nathan RIVET préparé un guide pour les doctorants, dans lequel il a intégré une grande partie des sujets que nous gérons et notamment les dispositifs d'aide sociale d'urgence qui vous sont également destinés, en cas de besoin.

Le nombre d'étudiants boursiers Boutmy n'a pas diminué. Il faut se rappeler que nous avons vécu deux années de crise sanitaire. Durant ces deux années, les aides financières et le nombre d'étudiants aidés a fortement augmenté. Il est normal donc qu'en 2021-2022, progressivement, la situation revienne à la normale. On a accordé un certain nombre de bourses Boutmy exceptionnelles durant la crise sanitaire, ce qui fait qu'il y a une légère baisse cette année. Ce n'est pas une baisse très significative cependant, nous sommes passés de 331 à 328.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup. Sur la question de la mise en lumière du statut de salarié, ça a l'air d'être évident, c'est loin de l'être. D'abord, parce que les situations sont différentes selon les étudiants. À partir de quand considère-t-on qu'un étudiant travaille ? Est-ce que c'est un nombre d'heures ? Est-ce que c'est un statut, un contrat à durée indéterminée ou un contrat à durée déterminée ? Est-ce que c'est du babysitting ? Bref, comment est-ce qu'on matérialise ce sujet-là ? Ça veut dire, si on doit le faire au cas par cas, qu'il faut créer un poste. Vous parliez tout à l'heure de moyens il faut créer un poste pour identifier les situations de handicap, bientôt les situations d'artistes, les situations de sportifs, les situations de salariés — je vous le dis, en termes de faisabilité, c'est quasiment impossible. Et puis, quand on regarde ce qu'il se passe sur le terrain, les Écoles et les campus concernés ont déjà des pratiques qui accompagnent les étudiants salariés. Les étudiants qui se manifestent auprès de leurs entités pédagogiques pour dire qu'ils ne peuvent pas s'inscrire au moment voulu parce qu'ils sont justement occupés par un emploi, ils ont une priorité. Ça, ça se fait déjà. C'est une culture qui existe depuis longtemps, comme ça existe dans les universités, et je ne pense pas que ce soit problématique.

En revanche, là où on pourrait faire quelque chose — mais sous réserve, parce qu'il faut vraiment qu'on s'entende : qu'est-ce que c'est qu'un étudiant qui travaille ? Est-ce que si je fais des cours, de la remédiation scolaire deux fois par semaine, c'est considéré comme du travail ? Est-ce que si je suis en stage, c'est considéré comme du travail ? Parce que vous voyez que les chiffres au niveau national, on parle de 40 % d'étudiants qui travaillent, mais quand on regarde à l'intérieur, on voit que la moitié d'entre eux travaillent en lien avec la formation. Donc, ce n'est pas un sujet aussi évident que ça. Il nous intéresse. Chaque année, à chaque consultation du baromètre, on demande aux étudiants de s'identifier et on a donc des données qui disent qu'à Sciences Po, par rapport aux universités, il y a beaucoup moins d'étudiants qui travaillent, en tout cas plus de dix heures par semaine. Donc, je ne suis pas contre l'idée, ça peut être intéressant, mais il ne faut pas que ce soit une usine à gaz. Donc, il faut vraiment qu'il y ait un travail peut-être de définition, est-ce que c'est à partir du moment où j'ai un CDI et que je travaille plus de dix heures par semaine, par exemple — sans aucun lien avec ma formation ? Parce que si on travaille dans ce sens, ça donne des éléments favorables à l'amélioration des apprentissages.

Donc, après, est-ce que c'est sur relevé de notes ? Je ne sais pas, on a aussi un supplément au diplôme, qu'on pourrait aussi enrichir en disant que pendant sa scolarité, cet étudiant a été sportif de haut niveau, a été artiste confirmé, a été salarié. Voilà, ce sont des éléments — alors, vous voyez bien que plus on échange, plus on s'aperçoit qu'il y a une demande d'accompagnement de plus en plus personnalisé. Et ça, c'est une réalité pour les services. Tout à l'heure, vous parliez des ressources, la réalité, c'est qu'on a plus de 15 000 étudiants à Sciences Po, et on est en mesure, avec les droits de scolarité, on gère autant de situations — parce qu'il s'est passé quand même quelque chose en 2021, c'est que pour la première fois dans l'histoire, on a personnalisé les droits de scolarité. C'est-à-dire qu'il y a un droit par étudiant. Là, autour de la table, personne ne paie le même montant. Donc, c'est un effort qui est fait parce que c'est la doctrine de l'établissement que d'accompagner ses étudiants, mais attention de ne pas — que

les équipes ne se retrouvent pas, sur ce sujet notamment des étudiants salariés, je pense qu'il faut faire un travail de définition. Comme on le fera sur – on vous l'annoncera lors du prochain CVEF — la création du statut d'artiste confirmé. Ce n'est pas parce qu'on fait du piano qu'on est artiste. Et on ne peut pas se prévaloir de quelques heures de babysitting pour considérer qu'on est salarié.

Voilà, tout ça, ça nécessite, je crois, un effort de clarification qui nous aidera. Mais notre volonté, bien sûr, c'est toujours de valoriser ce qui permet d'avoir un regard éclairé sur une situation d'étudiant particulière, qu'elle soit au profit de l'étudiant, parce que ça peut l'être aussi, comme je le disais tout à l'heure, ou en sa défaveur — enfin, en considérant que travailler pendant sa scolarité, c'est une défaveur, ça peut être aussi quelque chose de très porteur. Donc, voilà, ce sont des sujets qui ne sont pas aussi simples que ça — sauf bien sûr s'il y a une contrainte, mais ça aussi, c'est difficile à mesurer. Bref, attention de ne pas tomber dans des arguties qui nous perdent en termes de faisabilité, et qui floutent un peu le message qu'on veut donner aux étudiants. Mais sur le principe, la personnalisation de l'accompagnement, c'est notre métier depuis plusieurs années maintenant. Donc, pourquoi pas, mais prenons le temps de la réflexion.

Anissa CHEHBIB

Pourquoi ne pas par la suite créer un groupe de travail à ce sujet ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Pourquoi pas. Bien sûr. On l'a eu fait il y a quelques années, comme on avait fait des groupes de travail, Anissa, sur la question des droits de scolarité, ce dont vous parlez, vous savez, c'est un système qu'on a mis en place il y a vingt ans. L'année prochaine, ça fera vingt ans. C'était en 2004-2005. Donc, on va bientôt fêter les vingt ans. Ce n'était pas évident de trouver la bonne entrée pour chacun des pays de l'Union européenne pour définir le montant à prendre en considération. Donc, ça, ce sont des sujets qui ont déjà été travaillés longuement. Et c'est un système qui est imparfait, certainement, mais si on touche à un endroit — et qui satisfait finalement, parce qu'on n'a pas trop de recours, et comme le disait tout à l'heure Cloé, la commission de suivi social, même si parfois il y a un peu d'indécence, je suis d'accord avec vous, permet aussi de réguler. Et puis, il y a des changements de situations. Donc, il y a pas mal de dispositifs.

Anissa CHEHBIB

Je parlais aussi de la salarisation des étudiants — un groupe de travail sur ce sujet.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Oui, bien sûr.

Dina WAKED

Merci beaucoup pour cette présentation. Je veux revenir sur le point relatif au traitement des étudiants extracommunautaires, parce que je pense que la question est aussi liée à la discussion qu'on a eue tout à l'heure par rapport à la diversité et la discrimination. Et je pense que ce serait important de lier les discussions pour avoir une politique un peu cohérente, parce que même si je comprends bien que vous avez fait l'effort d'augmenter les bourses pour les internationaux de 30 à 40 %, c'est 10 %, mais les droits d'inscription ont aussi augmenté de 7,5 %. On ne peut pas négliger le fait que c'est quand même très, très cher pour un étudiant extracommunautaire de venir à Sciences Po. Cela dit, on comprend tous les arguments que vous avez dit, mais je me demande : est-ce qu'on peut réfléchir à un moyen de changer ça ? Parce qu'un argument que j'entends régulièrement, c'est qu'on ne peut pas vraiment évaluer les ressources des parents des extracommunautaires, parce qu'on ne peut pas lire les déclarations d'impôts. Je pense que si, parce que dans tous les pays du monde, les gens remplissent des déclarations d'impôts — peut-être pas partout, mais on peut demander quand même, si on a une politique d'ouverture... parce que je suis reconnaissante du travail que vous faites quand vous parlez d'aides que vous apportez aux étudiants qui arrivent, s'ils ont dans des situations difficiles, des internationaux, vous pouvez les aider. Mais je me demande : est-ce que ça va empêcher les étudiants de postuler ? Et ça, c'est ce qui est beaucoup plus inquiétant. C'est important qu'on aide les étudiants qui arrivent à Sciences Po, qui sont

admis, mais aujourd'hui si je suis un étudiant à l'étranger, je regarde les frais de scolarité, je dis « je ne peux pas, je ne peux pas demander à mes parents de payer 20 000 euros par an, c'est impossible, est-ce que je vais postuler à Sciences Po ou pas ? ». Et dans les années à venir, ça va augmenter encore plus, ce sera encore plus difficile de vivre à Paris, qu'est-ce que ça va faire pour notre diversité, si vraiment on cherche la diversité, l'internationalisation ? Merci.

Francesca CABIDDU

J'ai déjà rappelé le principe qui a guidé cette décision, qui est celui de distinguer les résidents et les non-résidents dans l'espace économique européen. C'est un principe qui est appliqué dans de nombreuses universités dans le monde. Deux points. Depuis que cette distinction a été mise en œuvre, notre attractivité internationale n'a pas diminué, et ce sont des éléments objectifs que sans doute madame CROUZET va présenter prochainement dans le cadre du bilan des admissions.

Dina WAKED

Ils viennent d'Europe, 70 % des internationaux viennent d'Europe. Ils ne viennent pas d'Afrique, ils ne viennent pas d'Amérique latine.

Anissa CHEHBIB

Si je peux me permettre, hors Europe, ça crée aussi du coup une sélection par l'argent, où, certes, il peut y avoir une continuité de l'attractivité, mais uniquement des étudiants extracommunautaires qui ont les moyens de payer des frais de scolarité aussi élevés.

Francesca CABIDDU

Je termine avec mon deuxième point, les droits de scolarité fixés à Sciences Po sont inférieurs au coût de la formation, et ils sont comparables, voire inférieurs aux droits de scolarité de la majorité des universités internationales d'excellence. Je pense à la LSE, je pense à toutes les universités américaines, australiennes, et également à des universités italiennes. Donc, nous sommes sur des niveaux de droits de scolarité comparables à ceux d'autres écoles qui sont dans notre même environnement concurrentiel d'excellence.

Par ailleurs, ce sont plusieurs millions d'euros qui sont consacrés à l'accompagnement de ces étudiants — plus, comme le disait madame DUBOIS-MONKACHI, la prise en compte individualisée de chaque situation par les équipes de l'aide sociale si besoin.

Par ailleurs, les étudiants internationaux bénéficient d'un certain nombre de services individualisés. Par exemple, ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour l'obtention de titres de séjour, ils sont majoritairement logés dans des résidences partenaires, avec un loyer modéré. Il existe plusieurs dispositifs et une approche globale qui est mise en place pour que leur arrivée à Sciences Po et leur scolarité se passent dans les meilleures conditions possibles.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Juste qu'effectivement, c'est un sujet qui nous interpelle depuis la mise en place du système, et c'est vrai qu'on aurait aimé avoir une politique différente, mais il y a deux éléments. Effectivement, Dina, vous parliez tout à l'heure des avis fiscaux, il y a des pays où ça n'existe pas du tout, et il y a des pays où il y en a 36. Donc, on n'a pas cette expertise, mais ce n'est même pas ça qui nous pose question. Ce n'est même pas ça. C'est le principe de différenciation entre des personnes — et ce n'est pas la nationalité, ce sont des personnes qui participent au financement de l'enseignement supérieur européen, en l'occurrence on est une université aussi européenne. Là où il y a un sujet, c'est pour les personnes qui n'ont pas les moyens de venir, et la diversité des internationaux, parce qu'effectivement il y a beaucoup d'internationaux qui sont européens. Donc, ils paient des droits de scolarité progressifs et lissés, et ils ont accès aux bourses du CROUS. Ce qui n'est pas le cas des étudiants extracommunautaires. Donc, la différence majeure, elle est entre les communautaires et les extracommunautaires, comme dans beaucoup de politiques publiques.

Ce qu'a fait Sciences Po, et ce que le directeur veut développer et qu'il vous présentera dans sa stratégie, c'est aller chercher des étudiants qui n'ont pas les moyens de venir. Effectivement, ce que tu disais, parce que les étudiants américains ou les étudiants qui viennent à Sciences Po, modulo l'accompagnement, ils s'en sortent parce que les droits de scolarité relativement à la qualité du diplôme sont considérés — il y a des étudiants qui, même, ne viennent pas parce qu'ils considèrent que ce n'est pas assez cher. Je ne plaisante pas, vraiment. Notamment en Asie, quand les étudiants entendent que — je vous assure que c'est vrai, on a des directeurs de campus, notamment le campus du Havre, qui nous disent que le prix d'une formation à Sciences Po pose question à certains étudiants asiatiques. Parce que 13 000 euros versus 50 000, ça les interroge. Voilà. Donc, il faut aussi qu'on ait ça en tête.

Mais la réalité, c'est que Sciences Po ne peut pas se permettre, dans son modèle actuel, de considérer tous les avis fiscaux internationaux, encore une fois il n'y en a pas partout, mais a une volonté, c'est d'aller chercher des étudiants qui viennent du continent africain, avec notamment le programme Mastercard, qui se termine et qui va être résigné dans quelque temps, et qui permet d'aller chercher des étudiants qui n'ont pas du tout les moyens de payer une scolarité où que ce soit dans le monde, et qu'on prend en charge complètement grâce à ce programme. L'idée est de faire la même chose pour d'autres espaces, notamment l'Amérique latine, et d'autres espaces où les étudiants n'ont pas les moyens de venir dans l'Institution.

Mais je voudrais quand même dire une chose, parce que par rapport à d'autres établissements, regardez ce qu'il se passe ailleurs, on est vraiment un établissement qui accompagne le mieux ses étudiants extracommunautaires. On a parlé tout à l'heure de bilinguisme, toutes les communications sont faites en anglais. Il y a encore des choses à améliorer, on le sait, du côté de la mobilisation, on va vous en parler, de la traduction éventuellement, pour qu'il y ait un meilleur accès à la vie de l'établissement. Mais il y a une vraie volonté d'établissement d'aller chercher des étudiants et de les accompagner, d'où qu'ils viennent, d'ailleurs, ce n'est pas pour rien que, Dina, nous avons 150 nationalités différentes qui sont représentées dans l'Institution. Donc, il y a une attractivité. Il faut qu'on travaille mieux sur les marges, je sais que la doyenne de l'École des affaires internationales est très, très mobilisée pour aller chercher des fonds auprès des fondations, sur ce qu'on appelle le sud global, enfin ces pays qui n'ont pas une mobilité étudiante internationale aussi importante que ça.

Mais sur le principe même de la différenciation entre extracommunautaires, non pas nationalité, et communautaires, c'est presque un principe, un principe de fonctionnement, comme les bourses d'ailleurs du CROUS, vous voyez que... et les frais de scolarité dans les établissements publics français. Depuis la réforme en 2016, vous voyez bien qu'il y a une différenciation très forte. Et le point fort de l'Institution, et je terminerai là-dessus, c'est que contrairement à tous les pays qui font une distinction entre leurs nationaux, leurs régionaux et les extranationaux, on ne fait pas de différenciation entre les familles, on va dire, confortables européennes et les extracommunautaires. On aurait pu, comme le font des établissements, HEC par exemple, distinguer le tarif pour les Européens, le maximum, et un tarif spécial extracommunautaire — qui existe encore une fois dans toutes les universités. Donc, on a ce souci d'avoir une population d'étudiants extracommunautaires, et on le met en place, on l'accueille par ces différents dispositifs.

Francesca CABIDDU

Nous avons aussi des bourses partenaires, et ce sont plus de deux millions d'euros qui sont attribués dans le cadre des bourses partenaires, et 70 % de ces bourses sont attribuées aux étudiants internationaux. Plus précisément ce sont 1,8 million d'euros d'aides partenaires qui complètent les dispositifs déjà mis en place à Sciences Po. Et pour revenir aux avis fiscaux, les équipes maîtrisent déjà, faisant preuve d'une grande expertise, les 30 systèmes fiscaux européens. En réalité, il y aurait vraiment un risque de rupture d'égalité de traitement, parce que nous ne sommes pas en mesure de connaître en profondeur les systèmes fiscaux de l'ensemble des pays du monde. Les résultats pourraient interroger en termes d'équité de traitement.

Nathan ARSAC

Merci. Merci d'avoir cette discussion, elle est essentielle. Merci, Madame la Présidente du Conseil de l'Institut pour l'avoir relancée. Et c'est vraiment quelque chose qu'on aimerait que ce ne soit pas totalement arrêté et que la discussion continue sur ce sujet. 67 % de ceux qui paient les frais de scolarité sont des extraEuropéens, et ce n'est pas parce qu'on est troisième au classement QS qu'il faut forcément se comparer à toutes les universités américaines. On a aussi un modèle français, et notamment un modèle social, à défendre. Je sais que Sciences Po est déjà au point sur ce sujet, mais vous savez aussi qu'on sera derrière pour pousser, pour que ça se concrétise encore plus. Le taux de boursiers du CROUS dans l'enseignement supérieur, pour passer sur un autre sujet, il est de 38,4 %. Le taux à Sciences Po, il est de 29 %. Dites-moi, peut-être que je fais une erreur... eh bien, voilà, donc l'objectif, c'est 30 %, l'objectif affiché. Ce taux, il va sûrement monter avec la réforme des bourses par ailleurs. Est-ce que les objectifs vont être revus à la hausse dans les années à venir ? Est-ce que vous avez des éléments à nous fournir vis-à-vis de ça ? Ma première question.

Je voulais aussi — au nom des élus SPES — savoir pourquoi est-ce qu'on a vu une diminution dans le nombre de dossiers étudiés et dans le nombre d'argent attribué par la CSS entre 2020-2021 et 2021-2022. Est-ce que c'est indépendant de votre volonté ? En quoi — enfin, qu'est-ce qui fait que ça s'est passé ?

Dans le rapport, il est mentionné les vacataires. C'est une occasion pour vous rappeler qu'ils sont 500, que ça ne peut pas constituer une aide sociale en tant que telle de mettre des étudiants sur des situations de vacances, et qu'il y a toujours des histoires de retards de paiements, notamment pour les activités de ce début d'année, et que celles de l'année dernière ont été réglées, mais que je préfère réaborder le sujet. Madame CABIDDU, vous parliez de conseils qu'on pourrait vous donner et d'appel à contributions pour le guichet unique des services étudiants. Le principal fait que l'on constate, ce sont déjà ses horaires d'ouverture, qui sans rendez-vous sont assez limitées, et ils se retrouvent — à plusieurs reprises, j'ai entendu des étudiants et étudiantes dire qu'ils étaient allés devant notamment pour se faire coller la petite carte 2022-2023 sur leur carte d'étudiant, ce genre de choses, et qu'il n'y avait personne, parce qu'il était fermé, et parce que les horaires d'ouverture sont assez réduits finalement sur la semaine. Donc, ça, c'est une problématique qui pourrait éventuellement être discutée.

Il y a aussi — dans ce rapport, vous mentionnez les résidences, les différentes résidences universitaires, qui sont conjointement par le CROUS et Sciences Po, et j'aimerais pointer le fait qu'il faut absolument garder un suivi des étudiants et étudiantes des résidences, et des résidences en général. Cet hiver, la résidence Alésia dans le 14^{ème} n'a pas eu de chauffage pendant plusieurs mois, les étudiants ont dû prendre des chauffages d'appoint. Ce sont des situations qui peuvent dégrader la bonne condition des études. Donc, ce sont des situations qu'il faut prendre en compte, et sur lesquelles on vous alerte.

Concernant le parcours civique de 1A, il y a 86 aides qui ont été distribuées en 2021-2022. C'est à saluer, mais ça reste insuffisant vis-à-vis du nombre d'étudiants qui avaient demandé d'avoir ces aides, et ça peut souvent créer des situations d'anxiété et de panique, notamment s'il y a des départs à l'étranger ou dans d'autres villes dans le cadre de ces parcours civiques. Donc, toujours ce focus à avoir sur les critères de distribution de cette aide, et savoir s'il est prévu notamment de l'élargir à un plus grand nombre d'étudiants, si c'est quelque chose que vous comptez mettre en place.

Enfin, juste, simplement rappeler que par rapport aux frais de scolarité payés, la part de l'aide sociale diminue au fil des années. C'était 42 % de nos frais de scolarité en 2004 qui étaient destinés à de l'aide sociale, en 2010 c'était 18,9 %, aujourd'hui c'est 16 %. Il y a d'autres sources de revenus, mais on sent aussi, j'imagine, parmi les étudiants, que l'argent qu'on donne ne nous est pas forcément tout redistribué, en tout cas que ça a baissé vis-à-vis de ça, et je comprends qu'il y ait des inquiétudes sur ces sujets. Merci beaucoup.

Anissa CHEHBIB

Ce sera très rapide. Le rapport mentionne aussi l'existence d'aides d'urgence à Sciences Po, et le CROUS propose aussi des aides d'urgence ponctuelles. Ce sont des aides qui malheureusement sont encore trop peu connues des étudiants, qui en pâtissent et s'interrogent d'ailleurs sur la présence de celles-ci. Nous pensons donc qu'il serait utile de communiquer davantage dessus, si c'est possible. Et

nous voulons aussi soulever une problématique, qui est la problématique du suivi des étudiants des résidences de Sciences Po, avec le cas que Nathan a évoqué sur la résidence Alésia et son absence de chauffage. Mais du coup, voilà, c'est une problématique qu'on voulait aborder depuis longtemps, et donc on saisit l'opportunité aujourd'hui pour le faire. Merci.

Francesca CABIDDU

N'attendez surtout pas les Conseils pour aborder certains sujets très concrets, sur lesquels on peut intervenir immédiatement et au cours de l'année universitaire. Concernant le nombre de dossiers de la commission de suivi social, ça dépend vraiment des situations. Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour les étudiants boursiers Boutmy, il ne faut pas oublier qu'il y a eu une période de crise sanitaire qui a requis d'intensifier notre effort financier. Et donc, il peut y avoir eu un effet crise sanitaire dans les saisines de la commission de suivi social l'année précédente et nous revenons progressivement à situation d'équilibre par rapport à l'avant-crise. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais si vous en avez besoin, je pourrai vous donner les détails après.

Sciences Po est concerné par la question du travail étudiant. Je voudrais souligner que les vacances, tout en n'étant pas une aide sociale, donnent la possibilité aux étudiants de travailler à proximité de leur lieu d'études, et de travailler avec des équipes qui peuvent prendre en compte les contraintes horaires, les contraintes en lien avec les examens, etc. Et d'ailleurs, c'est un dispositif qui est encouragé par le ministère de l'Enseignement supérieur, et qui figure dans le Code de l'éducation.

Merci pour les conseils sur le guichet unique la question des horaires pourra être abordée lorsqu'on organisera un focus group sur l'évolution des services. Je précise que cette année nous avons mis en place un accueil à distance pour être plus en proximité avec les étudiants des campus et les étudiants qui sont à l'international. Et donc, certains jours, les étudiants ont la possibilité de se connecter à un accueil sur Zoom, sans rendez-vous, aux horaires qui sont nos horaires classiques — et qu'on peut bien évidemment interroger.

Si un étudiant nous signale une situation de difficulté dans une des résidences partenaires, nous intervenons auprès du partenaire pour assurer un suivi. Donc, il ne faut pas hésiter à nous contacter directement pour qu'on intervienne. Si on prend l'exemple du chauffage que vous évoquiez, je dois avouer que je n'étais pas au courant, mais justement, c'est là votre rôle de sentinelle, car les étudiants ne pensent pas forcément à solliciter Sciences Po pour des questions de ce type, lorsque la résidence n'est pas suffisamment réactive.

Concernant les aides d'urgence, en général il y a une collaboration qui se met en place entre Sciences Po et le CROUS. Lorsque Sciences Po attribue une aide, elle peut orienter l'étudiant vers le CROUS pour une aide complémentaire. Sachez que cette année, le CROUS a attribué 130 000 euros d'aides ponctuelles pour les étudiants de Sciences Po.

Sur le parcours civique, l'aide est accordée sur critères sociaux, et tous ceux qui remplissent les critères, pédagogiques et sociaux, ont reçu une aide l'année dernière.

Je m'interroge au sujet des chiffres que vous avez communiqué sur la redistribution, je ne sais pas comment vous les avez calculés, mais vous n'avez pas pu les calculer sur la base du bilan.

Nathan ARSAC

Les chiffres de la redistribution au fil des années, c'est ça ?

Francesca CABIDDU

Oui, connaissez-vous le montant des droits de scolarité constaté pour les années que vous citez ?

Nathan ARSAC

Normalement, oui, ce sont des chiffres qu'on possède.

Francesca CABIDDU

Je n'ai pas l'ensemble des éléments, donc je ne peux pas vous répondre sur ce point.

Nathan ARSAC

On essaiera de vous les fournir.

Anissa CHEHBIB

On vous les fournira, c'est dans des documents qu'on possède.

Francesca CABIDDU

D'accord.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ? Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Non.
Dans ce cas, je vous propose qu'on lève la séance. Très bonne journée à tous.

Cloé ARTAUT lève la séance à 11 heures 12.